VIVRE à DOMSURE 2023

BULLETIN MUNICIPAL

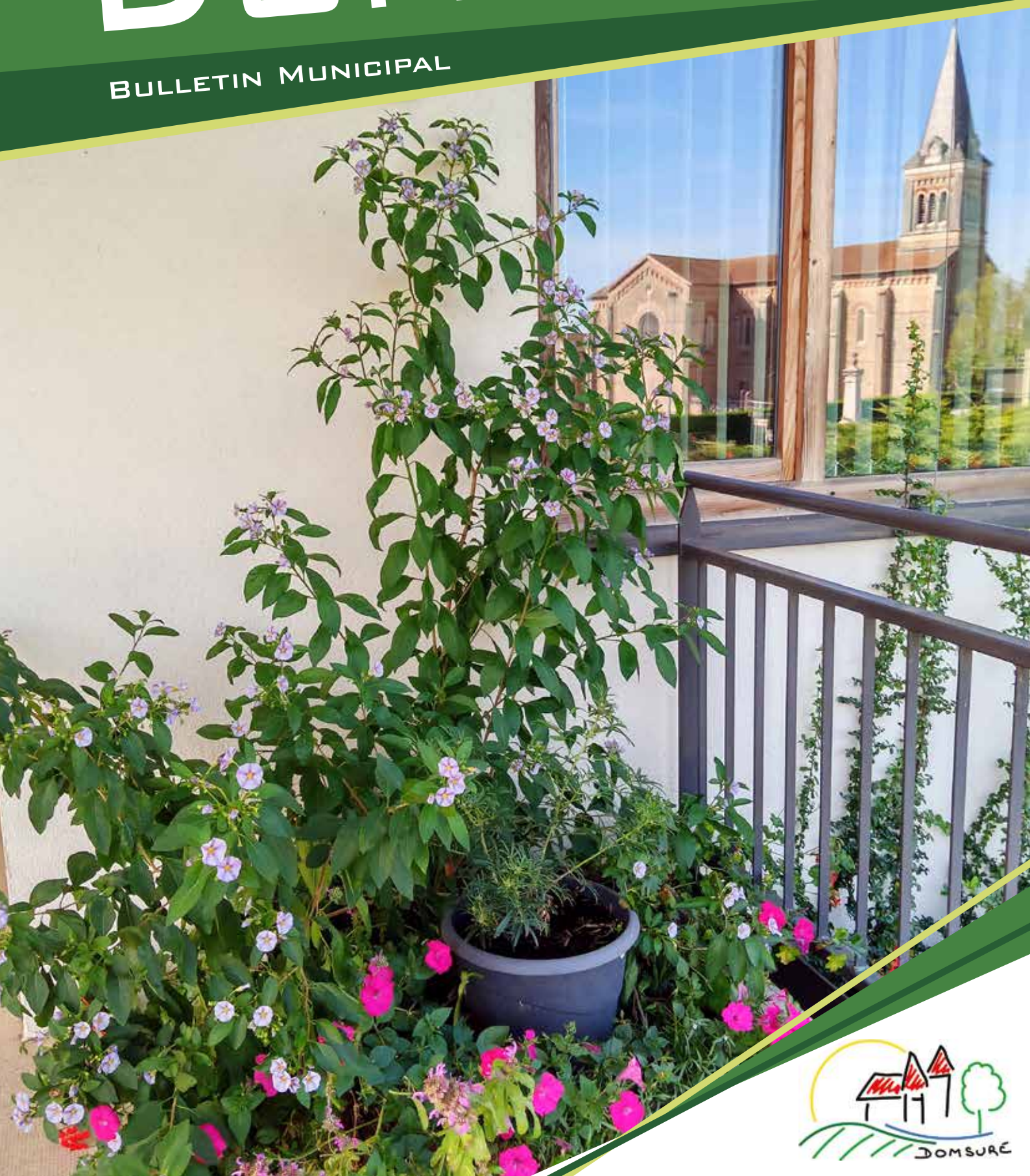

DOMSURE

Sommaire

LE MOT DU MAIRE ····· P.3

BUDGET 2021 ····· P.4-5

INFOS COMMUNALES ····· P.6-8
- Ouverture mairie
- Personnel communal
- Prévention et lutte contre les phénomènes de délinquance et d'incivilité
- Inscriptions scolaires
- Inscription sur liste électorale
- Carte d'identité
- Passeport

DÉCHETTERIE ····· P.8-11

INFOS PRATIQUES ····· P.12-21
- Urbanisme
- ADIL
- Défibrillateur
- Nuisances
- STOP à la divagation des chiens et chats !
- Concessions cimetière
- Location salle des fêtes
- Les travaux : La Halle
- Affouage 2021/2022
- Vente de bois
- Voirie
- Commission incendie
- Chemins de randonnées
- Recensement
- Les marchés
- Visite écoles

ENFANCE ET VIE ÉDUCATIVE ····· P.22-29
- Micro-crêche
- Garderie périscolaire « Les P'tits BeauDoms »
- École Domsure
- École Beaupont
- Restaurant scolaire
- Sou des écoles

ASSOCIATIONS ····· P.30-39
- École de musique de Coligny
- Harmonie de Coligny
- Mosaïque
- Bibliothèque Beaupont Domsure
- Comité des fêtes
- Chasse
- Fleurissement
- Pêche : l'AAPPMA de Beaupont Domsure
- Amicale Tennis de Beaupont Domsure
- Les amis du fruit
- Jeunes Sapeurs-Pompiers
- Les Sapeurs-Pompiers de Beaupont

VIE DES SENIORS ····· P.40
- CCAS
- Les Anciens Combattants

DIVERS ····· P.41-47
- Ain Domicile Services
- AIDS
- ADMR
- Donneurs de sang
- Téléthon
- Remise des dictionnaires 2022
- De Domsure à Beaupont dans la roue du comté cycliste
- Soirée « Films de M. Comtet » : que d'émotions !
- Tracteurs tondeuses
- L'agriculture Domsuroise

NOS PAGES D'HISTOIRE ····· P.48-50
- La Remonte de Romanèche
- Souvenons-nous de M^lle Burtin

N° ET INFORMATIONS UTILES ····· P.50

ETAT CIVIL 2022 ····· P.51
- Naissances
- Mariages
- Décès

CALENDRIER DES FÊTES ····· P.52-53

LES CONSCRITS ····· P.54

PHOTO MYSTÈRE ····· P.55

Mot du maire

Chers Domsuroises et Domsurois,

Je vous souhaite une très belle année 2023, empreinte de joies familiales, de convivialité (le plus possible en ces années particulières...) et de bonheurs partagés.

Pour commencer je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui m'entourent et œuvrent au quotidien au service de notre commune : l'ensemble du Conseil Municipal, adjoints et conseillers, ainsi que l'ensemble du personnel administratif, technique et communal.

Je remercie également chacun des acteurs de notre commune : artisans, commerçants, agriculteurs, enseignants, ATSEM, présidents, membres et bénévoles des associations.

Grâce à vous, Domsure existe, se dynamise et vit ! Merci à tous !

Certains ont été dans la peine pour diverses raisons : maladie, deuil, perte d'autonomie ou simplement solitude et précarité. A chacune et chacun d'entre vous, le Conseil municipal et moi-même souhaitons une bonne et heureuse année 2023. Qu'elle vous apporte la santé, la joie au sein de vos familles en compagnie de vos proches et la réussite de vos projets personnels et professionnels.

2023 devra ouvrir la voie à un avenir plus serein pour des hommes et des femmes plus solidaires entre eux, plus raisonnables, plus investis dans la protection de la nature et de notre environnement en général.

Dans ce bulletin, vous trouverez les principales actions menées par la Municipalité sachant que 2022 a été une année constructive !

- Construction de la Halle Multisports,
- Projet et avancement de l'emplacement des jeux et du city stade,
- Projet et avancement du service incendie avec l'installation de réserves d'incendie,
- Renouvellement des bureaux des associatifs,
- Marché de producteurs locaux un vendredi après-midi sur deux, semaines impaires,
- Rassemblement de la population pour l'estivœux,
- Economie énergie : l'éclairage public sera éteint de 22 heures à 6 heures du matin au lieu de 23 heures à 5 heures du matin.

Nous avons également adhéré au dispositif «Participation Citoyenne» afin d'apporter un outil supplémentaire dans la prévention et la lutte contre les phénomènes de délinquance et d'incivilité dont l'interlocuteur privilégié référent sur la commune de Domsure est le Sergent M. Anthony Huguet, Agent de Police Judiciaire, du Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Ain, Communauté de Brigades de JAYAT (01340).

La commune de Domsure, engagée dans une démarche d'animation sur son territoire, salue les beaux succès rencontrés en 2022 par les associations. Un vent de bonne humeur a soufflé lors des différentes festivités : tête de veau, projection des films de M. Comtet, estivœux, marchés du vendredi tous les quinze jours (semaines impaires)...

Avec l'équipe municipale, nous définissons ensemble les priorités, les projets et les objectifs de notre action en cherchant toujours le plus juste équilibre entre la pertinence des attentes des habitants, les enjeux de demain et les projets soutenables financièrement.

C'est pourquoi, certains projets se font par tranche (ex : remplacement progressif en led de l'éclairage public). 2023 verra la poursuite des différentes réflexions, études et la continuation des travaux lancés (voirie, cimetière, reconstruction des toilettes sur la place, ajout d'un colombarium pour recueillir les urnes funéraires...).

Enfin, Domsure organisera diverses festivités : au mois de mai la fête des bonbons, au mois de juillet la guinguette et le troisième week-end de juillet course cycliste « Tour Grand Bourg Agglomération », départ Domsure, arrivée Domsure (160 km) le 23 juillet 2023 ; J'espère que cela donnera du baume au cœur à toutes et à tous.

Bonne lecture de ce bulletin de l'année, avec à nouveau mes meilleurs vœux pour 2023, année de recensement. Je vous remercie de réserver un bon accueil à notre recenseur M. Michel Pirat de mi-janvier à mi-février 2023.

Le Maire
M. Patrick Vacle

Budget 2021

Section de fonctionnement

Dépenses

- Charges à caractère général ..... 82 314,81 €
- Charges de personnel ..... 163 685,49 €
- Autres charges gestion ..... 42 407,81 €
  (indemnités élus, SIVOS, SIEA)
- Charges exceptionnelles ..... 2 567,64 €
- Charges financières ..... 4 526,58 €
  (intérêt des emprunts)
- Atténuation de produits ..... 33 641,00 €
  (reversement Etat)
- Opérations d'ordre entre sections ..... 0,00 €

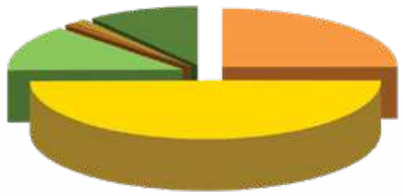

TOTAL DÉPENSES ..... 329 738,33 €

Recettes

- Produits des services ..... 57 324,89 €
  (affouage, voirie)
- Atténuation de charges ..... 15 029,93 €
- Impôts et taxes ..... 231 221,92 €
- Dotations et participations ..... 92 481,59 €
  (Etat, Département, RPI)
- Autres produits gestion ..... 11 964,46 €
  (locations biens communaux)
- Produits exceptionnels ..... 4 932,24 €

TOTAL RECETTES ..... 412 955,03 €

Résultat de fonctionnement : 83 216,70 €

Budget 2021

Section d'investissement

Dépenses

- Remboursement d'emprunts ..... 21 308,56 €
- Dotations fond divers ..... 0,00 €
- Autres immos financières ..... 810,00 €
- Immobilisations corporelles ..... 22 444,63 €
  (travaux)

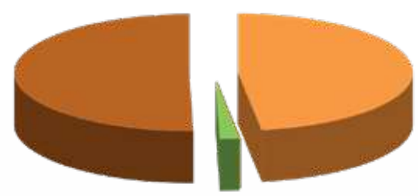

TOTAL DÉPENSES ..... 44 563,19 €

Recettes

- Dotations fonds divers ..... 2 120,42 €
- Subventions investissement ..... 13 808,00 €
- Emprunts et dettes assimilées ..... 20 000,00 €
- Immobilisations corporelles ..... 0,00 €
- Opérations d'ordre entre sections ..... 0,00 €

TOTAL RECETTES ..... 36 523,42 €

Résultat d'investissement : -8 039,77 €

Résultat 2021 : 75 176,93 €

Budget communal 2022

- Couchettes écoles ..... 777,00 €
- Achats jeux de cours école ..... 734,00 €
- Placard école ..... 4 246,32 €
- Guirlandes Noël ..... 1 375,20 €
- Annonces légales Halle ..... 1 739,19 €
- Halle ..... 586 654,54 €
- Réparation minuterie église ..... 1 683,00 €
- Achats matériels mairie - atelier ..... 1 354,68 €

Ouverture mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :
- Les lundis, mardis, jeudis de 9h à 12h et les vendredis de 13h30 à 17h30.
- Deuxième et quatrième samedi de chaque mois de 9h à 12h.

Fermé le mercredi.

Tél. : 04 74 51 22 25

Mail mairie : mairie@domsure.fr
Site internet : domsure.fr

Marché : chaque vendredi des semaines impaires, de 16h à 19h.

Personnel communal

Suite au départ de M. Corentin Colonozet, et après une période de flottement, un nouvel agent communal a été recruté. Le Conseil Municipal est heureux de vous présenter M. Fabien Chamonal, qui a pris ses fonctions le 1er juillet 2022.

Fabien Chamonal

Laurine Delattre

ATSEM pour les petits et les moyens. Remplaçante d'Agathe Poulet, actuellement en congé parental.

Véronique Christaux

ATSEM pour les moyens et les grands.

Infos communales

Prévention et lutte contre les phénomènes de délinquance et d'incivilité

Sergent M. Anthony Huguet, Agent de Police Judiciaire, du Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Ain, Communauté de Brigades de JAYAT (01340).

La Trésorerie de Montrevel

La Trésorerie de Montrevel-en-Bresse ferme ses portes à compter du 31 décembre 2022.
Le Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse prend le relais à compter du 1er janvier 2023.
Service de Gestion comptable de Bourg en Bresse
21 bis rue Gabriel Vicaire 01012 BOURG EN BRESSE Cédex
Tél. : 04 74 22 83 90
Mail : sgc.bourg-en-bresse@dgfip.finances.gouv.fr

Inscriptions scolaires

Documents demandés :
- Livret de famille,
- Justificatif de domicile,
- Justificatif d'identité des parents,
- Carnet de santé de l'enfant.

M. le Maire délivre un certificat d'inscription dont dépend l'école.
Prise de rendez-vous avec la directrice de l'école concernée.
À noter que pour toute inscription en école primaire, un certificat de radiation établi par l'école d'origine est exigé.

Inscription sur liste électorale

- En mairie (justificatif domicile récent, carte identité, imprimé cerfa à compléter)
- Sur internet : service-public.fr

Carte d'identité

▪ Une demande doit être préremplie sur ants.gouv.fr.

Après impression du document, prendre rendez-vous dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil, dont Coligny pour déposer votre demande. Tél. : 04 74 30 10 97

▪ Ou déposer votre demande, accompagnée d'un représentant légal si c'est une personne mineure ou son tuteur. Apporter un justificatif de domicile récent, des photos récentes aux normes, son ancienne carte d'identité ou acte de naissance. La validité est de 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les personnes mineures. Tél. : 04 74 30 10 97.

Passeport

▪ Passeport adulte (valable 10 ans)
▪ Passeport pour un mineur (valable 5 ans)
▪ **Une demande doit être préremplie sur ants.gouv.fr, après impression du document, prendre rendez-vous dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil dont Coligny, pour déposer votre demande.**

Déchetterie

Informez-vous sur le site de Grand Bourg Agglomération : www.grandbourg.fr

Déchetterie Pirajoux Bois Bresson - 01270 Pirajoux

Du 1er avril au 30 septembre	Du 1er octobre au 31 mars
Lundi, mardi, mercredi, et vendredi : 14h00 -18h00 Samedi : 9h00 -18h00	Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 14h00 -17h00 Samedi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Tél. : 07 48 72 51 07 - Déchetterie fermée le jeudi.

Pour les particuliers, l'accès est libre. Pour les professionnels, l'accès est libre pour les déchets suivants : carton, métaux, et films plastiques. L'accès est payant pour les autres déchets (carte d'accès de 150€ l'année). Les apports sont limités à 1m3 par semaine.

Le ramassage des déchets ménagers se fait le mardi matin. Sacs à déposer de préférence dans un contenant, non fourni, pour éviter la destruction par les chats et chiens.

Au 1er mars 2023, la tonte interdite dans les déchetteries

À partir du 1er mars 2023, Grand Bourg Agglomération n'acceptera plus l'herbe issue de la tonte des pelouses dans ses déchetteries. Dans les faits, cette herbe n'est pas un déchet, mais une ressource. Composée à 80% d'eau, elle se dégrade rapidement et peut rendre de nombreux services pour contribuer à un cadre de vie plus vert.

Pourquoi interdire la tonte en déchetteries ? Parce que réduire nos déchets est un impératif.

La production de déchets a des conséquences environnementales. Grand Bourg Agglomération a adopté son plan de réduction des déchets avec pour objectif de réduire de 30kg par an et par habitant la quantité de biodéchets (issus de la cuisine, végétaux). L'arrêt de la collecte de la tonte est une de ces mesures.

La gestion des déchets a également un coût important qui est en hausse constante : 20 500 000€ en 2022, un million d'euros de plus estimés en 2023. Cette évolution est notamment due à l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes). Cette taxe est payée par l'Agglomération sur les tonnes de déchets enfouis.

La fin de la collecte de la tonte devrait générer une économie annuelle de 200 000€.

A partir de 2023, gardez vos tontes de pelouse !

Jusqu'au 1er juin pour se préparer

Le temps de permettre aux habitants d'adapter leurs pratiques, le dépôt de la tonte sera toléré jusqu'au 1er juin en déchetterie. Chacun pourra expérimenter les solutions qui conviennent.

Quelles solutions alternatives ?

Tondre oui, mais pas forcément partout, ni à la même fréquence

L'herbe peut être laissée plus haute dans les endroits plus éloignés de la maison, autour des vergers par exemple. Ces espaces favoriseront en plus la biodiversité.

Le mulching

Cette pratique consiste à tondre sans ramasser. La couche d'herbe forme une protection contre la sécheresse et enrichit le sol en le fertilisant naturellement.

Le paillage

Au pied des plantes du potager, des arbustes ou des massifs, la tonte a plus d'un atout : elle nourrit la terre, réduit le développement des herbes indésirables, maintient l'humidité et évite l'arrosage. Elle peut être déposée fraîche sur une épaisseur de 2 centimètres. Au-delà, il est préférable de la faire sécher avant.

Le compostage

En petites quantités, la tonte peut être un élément introduit dans le composteur.

Et les autres végétaux ?

Branchages, feuilles mortes et produits issus de la taille des haies sont toujours collectés dans les déchetteries.

Des questions ? Besoin d'un composteur, de conseils ?

Direction gestion des déchets : 0 800 86 10 96 (appel gratuit).
infodechets@grandbourg.fr
www.grandbourg.fr.

TOUS LES EMBALLAGES
ET LES PAPIERS SE TRIENT

À TRIER

POTS ET BOCAUX EN VERRE

BOUTEILLES EN VERRE

À TRIER

BRIQUES ALIMENTAIRES

EMBALLAGES EN MÉTAL

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

NOUVEAU

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

À TRIER

EMBALLAGES CARTONNETTES

CAHIERS, COURRIERS, ENVELOPPES

MAGAZINES PROSPECTUS

JOURNAUX

EN DÉCHÈTERIE

N'IMBRIQUEZ PAS LES DÉCHETS LES UNS DANS LES AUTRES
→ APLATISSEZ-LES POUR UN GAIN DE PLACE

TOUT DÉPÔT EN DEHORS DES CONTENEURS DE COLLECTE EST PASSIBLE DE SANCTION

TOUS LES EMBALLAGES
ET LES PAPIERS SE TRIENT

À TRIER

MÉDICAMENTS

FLACONS DE MÉDICAMENTS

SERINGUES AIGUILLES

PHARMACIES

À JETER

DÉCHETS D'HYGIÈNE

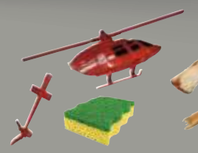
PETITS OBJETS

DÉCHETS ALIMENTAIRES

AUTRES DÉCHETS

SACS FERMÉS

LES SACS / BACS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS LA VEILLE DE LA COLLECTE APRÈS 20H OU LE JOUR MÊME AVANT 5H.

FAITES-PREUVE DE RESPECT : LAISSEZ UN ACCÈS LIBRE SUR LE TROTTOIR POUR LA **CIRCULATION DE TOUS**.

TOUT DÉPÔT EN DEHORS DES CONTENEURS DE COLLECTE EST PASSIBLE DE SANCTION

TOUS LES EMBALLAGES
ET LES PAPIERS SE TRIENT

À TRIER

VÊTEMENTS

CHAUSSURES

LINGE DE MAISON

SACS

ACCESSOIRES

À COMPOSTER

DÉCHETS DE FRUITS ET LÉGUMES

COQUILLES D'OEUFS

PLANTES ET FLEURS FANÉES

MARC DE CAFÉ

DÉCHETS DE JARDIN

À DONNER EN BON ÉTAT

MEUBLES

ÉLECTROMÉNAGER OUTILLAGE

DÉCORATION VAISSELLE

LIVRES, CD JEUX, JOUETS

VÉLO, SKI TROTTINETTE

MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE

Retrouvez la liste des points de collecte sur **refashion.fr/citoyen**

Les textiles en bon état seront revendus à petit prix, les autres seront recyclés.

Re_fashion

Grand Bourg Agglomération vous conseille et vous accompagne en mettant à votre disposition des composteurs individuels (25 €) ou collectifs (gratuits), **contactez-nous !**

La ReTap'

Déposez-les dans l'espace prévu à cet effet de votre déchèterie. Grâce à la recyclerie, ils seront remis en état et revendus à petit prix.

TOUT DÉPÔT EN DEHORS DES CONTENEURS DE COLLECTE EST PASSIBLE DE SANCTION

LES DÉCHETS À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

Végétaux

Gravats

Plâtres

PVC

Métaux

Encombrants

Meubles

Bois

Cartons

Plastiques rigides

Pneus

Equipements électroniques et électriques

Néons Ampoules

Cartouches d'encre

Piles

Batteries

Produits toxiques

Emballages vides de produits toxiques

Extincteurs

Radiographies

Huiles végétales

Huiles de vidange

Contactez-nous !

Urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022 vous pouvez déposer en ligne vos demandes de travaux ou continuer à les déposer en format papier en mairie.

htpps://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15417
https://portail.siea-sig.fr/sve/#/001147/
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination (une grange devenant un hôtel par exemple). Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur www-service-public.fr (pour retrouver toutes les informations).

Rappel : affichage

L'affichage de la déclaration préalable ou du permis de construire sur le terrain est obligatoire dès la notification de l'arrêté ou, si vous ne l'avez pas reçu, dès que le délai d'instruction de votre dossier est expiré.

L'affichage doit rester en place pendant toute la durée du chantier et être visible de l'extérieur. Les renseignements figurant sur votre panneau d'affichage doivent être lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public.

Rappel : fin de travaux

Cette **déclaration d'achèvement des travaux** est obligatoire au moment d'achever vos travaux. Si vous n'accomplissez pas cette formalité, la Mairie peut vous y enjoindre. Si la municipalité constate que les travaux ne sont pas conformes, l'acheteur s'expose aux risques précédents – dépôt de permis modificatif, mise en conformité ou destruction de l'ouvrage.

Le défaut de cette **déclaration de fin de travaux** est en outre risqué au moment de la vente de votre bien immobilier : vous devez informer les acheteurs de l'absence de DAACT et des risques à sa charge. Si vous n'informez pas l'acheteur de l'absence de DAACT, il peut engager une action en justice pour obtenir un **dédommagement**.

ADIL

Une question sur votre logement : des juristes vous informent gratuitement !

L'ADIL de l'Ain, Agence départementale d'information sur le logement, a pour mission de délivrer **gratuitement des conseils juridiques, financiers et fiscaux sur le logement et l'habitat.**

Ses conseils, délivrés par des **juristes spécialisés en droit immobilier**, vous permettront de connaitre et comprendre les règles applicables en matière de **location, accession à la propriété, copropriété, droit de la propriété, ainsi que les aides à l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique**.

Chaque année, l'ADIL de l'Ain délivre auprès d'un public varié (propriétaires occupants ou bailleurs/ locataires / collectivités et acteurs du logement), plus de 13 500 conseils.

Pour consulter l'ADIL, vous pouvez prendre contact avec nos services au 04 74 21 82 77, nous adresser un mail adil@adil01.fr, ou prendre rendez-vous auprès de notre siège et de nos permanences de proximité.

Les services de l'ADIL sont ouverts sans interruption du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h.

adil
Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Ain

ADIL de l'Ain
34 rue du Général Delestraint
01 000 Bourg en Bresse
Tel : 04.74.21.82.77
Mail : adil@adil01.fr
Site internet : adil01.org

Infos pratiques

Défibrillateur

Le décret n°2018-186 du 19 décembre 2018 fixant les modalités d'équipement pour les ERP (Etablissement Recevant du Public) en fonction de leurs catégories, telles que mentionnées dans l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation avait conduit la commune à installer ce type d'appareil à l'entrée de la salle des Fêtes au printemps 2019.

Une signalétique a été posée à l'entrée du Chemin Léandre Jaillet au niveau des deux entrées.

Nuisances

L'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 précise la réglementation en vigueur concernant les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de provoquer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore.

Les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, pompes d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- Les samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

La commune rappelle par ailleurs que les bruits occasionnés, entre autres exemples, par les animaux bruyants, le bricolage à répétition, les pétards, les vélomoteurs et motocyclettes, les fêtes familiales constituent des infractions au code de santé publique.

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit. A l'occasion d'une fête familiale, prévenez votre voisinage.

Il existe des mesures spécifiques pour les professionnels, les chantiers de travaux publics ou privés, les activités sportives ou de loisirs. Au niveau agricole, semis, récoltes, entretiens et réparations du matériel agricole saisonnier sont des travaux assimilés à des interventions urgentes et donc tolérés. Merci de bien vouloir respecter ces quelques règles de civisme pour le bien-être de chacun d'entre nous.

STOP à la divagation des chiens et chats !

La divagation des chiens et chats est en recrudescence ces derniers mois sur la commune.

Ce que dit la loi : Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L. 211-19-1 du Code rural).

Hormis l'hypothèse d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, le chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant cent mètres (article L. 211-23 du Code rural).

Le chat est considéré comme en état de divagation lorsqu'il est trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci. De même, le chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui est considéré comme en état de divagation (article L. 211- 23 du Code rural).

Il est demandé à l'ensemble des propriétaires d'animaux domestiques de respecter la loi, de respecter ses voisins et son entourage, pour le bien- être de tous.

Concessions cimetière

Tarif des concessions : Concession de terrain de 2 m² :
- 30 ans : 100 €
- 50 ans : 200 €

Concession de case au Columbarium : Case 1 place :
- 15 ans : 250 €,
- les noms des défunts pourront être inscrits aux frais des familles sur les cases,
- dépôt de fleurs limité au Jardin du souvenir.

Dispersion des cendres : 30 €
- pas de plaque, pas de dépôt de fleurs.

Location salle des fêtes

Tarifs salle des fêtes

Les tarifs de location, et frais annexes (chauffage, ménage), sont ceux fixés par le Conseil Municipal par délibération en date du 28 avril 2022 (DEL2022-21), applicable à compter du 01 septembre 2022.

Le règlement se fait par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.

Les tarifs liés au forfait ménage et au forfait chauffage seront intégrés dans le prix global, ainsi qu'une participation à la nouvelle taxe TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) à savoir :

	Associations communales et intercommunales		Habitants commune Domsure et Beaupont		Habitants hors commune Domsure et Beaupont	
	FORFAIT JOURNÉE*	FORFAIT WEEK-END*	FORFAIT JOURNÉE*	FORFAIT WEEK-END*	FORFAIT JOURNÉE*	FORFAIT WEEK-END*
Salle + Cour fermée	200,00€	260,00€	230,00€	305,00€	320,00€	440,00€
Salle + Cuisine + Cour fermée	200,00€	260,00€	300,00€	410,00€	390,00€	540,00€
Salle	Manifestation de courte durée : ½ journée. Même tarif pour tous : 80,00€					

Le mobilier et la vaisselle mis à disposition sont compris dans les tarifs. La vaisselle est mise à disposition si vous incluez la cuisine.

Le règlement se fait par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public :
- un chèque de 250,00 € correspondra à la caution ménage,
- un second chèque de 250,00 € correspondra à la caution matériel et locaux.

*** Forfait journée :**
- Du vendredi 20h15 au dimanche 11 heures (dérogation possible hors période scolaire), ou,
- Du samedi 16h au lundi 8h (sauf la cuisine qui doit être disponible et propre à partir de 8h le lundi).

*** Forfait Week-end :**
Du vendredi 20h15 au lundi 8h (sauf la cuisine qui doit être disponible et propre à partir de 8h le lundi) (dérogation possible hors période scolaire).

Les travaux : La Halle

Les travaux de la halle multisports multiactivités avancent bien après bien un démarrage retardé au mois de septembre 2022.

Salle André Delay avant démolition

Vestiaires avant démolition

L'ensemble des lots fait ressortir une offre globale à 488 878,78 € HT soit 586 654,54 € TTC.

- Lot 1 Désamiantage – démolition : entreprise Piquand Tp pour un montant de 34 247,29 € HT.
- Lot 2 Terrassement -Vrd : entreprise Piquand Tp pour un montant de 65 381,63 € HT.
- Lot 3 Maçonnerie – Go : entreprise Renaud pour un montant de 39 470,73 € HT.
- Lot 4 Charpente métallique – ossature bois – couverture- zinguerie : entreprise Sarl Gauthier pour un montant de 165 177,67€ HT.
- Lot 5 Menuiseries extérieures aluminium et verrière : entreprise Accord Alu pour un montant de 52 540,00 € HT.
- Lot 6 rideaux extérieurs : entreprise Richard Boulay pour un montant de 36 582, 96 € HT.
- Lot 7 Menuiseries intérieures bois : entreprise Beal pour un montant de 11 673,10 € HT.
- Lot 8 Cloisons – doublage-faux plafonds- peinture : entreprise Poncin pour un montant de 5 691,76 € HT auquel il faut rajouter l'option lasure pour un montant de 11 187,80 € HT.
- Lot 9 Carrelage – faïences : entreprise Amvr Poupon pour un montant de 10 216,53 € HT.
- Lot 10 Electricité : entreprise En Go Bourgogne pour un montant de 19 360,00 € HT.
- Lot 11 Plomberie- sanitaires- ventilation : entreprise Olivier Colas pour un montant de 8 333,33 € HT.
- Lot 12 Installation Photovoltaïque : entreprise Heliophoton pour un montant de 29 015,98 € HT.

Infos pratiques

L'espace couvert, d'une surface d'environ 388 m², sera fermé grâce à des rideaux électriques. Le toit est agrémenté d'une verrière pour accentuer la luminosité naturelle et limiter les besoins en éclairage. Des panneaux solaires viendront complémenter les besoins de consommation d'énergie.

Insertion angle Sud-Ouest

Insertion angle Sud-Est

Affouage 2021/2022

Les affouages pour l'hiver 2021/2022 se situaient à « la Plume ». Afin d'avancer dans le programme de coupe défini par l'O.N.F, la municipalité a renouvelé, comme l'année dernière, la possibilité aux affouagistes de Beaupont d'accéder au bois de la commune de Domsure. Ce sont donc 10 affouagistes qui ont répondu présents dont 2 personnes de la commune voisine de Beaupont.

Pour rappel le prix est fixé à 6 € le m³ et n'a pas évolué ces dernières années.

Vente de bois

La municipalité continue l'abattage et le débardage des bois communaux, en collaboration avec l'O.N.F. afin d'entretenir la forêt communale.

Pour cette année, environ 230 m³ de bois (chênes de pays et chênes rouges) ont été coupés et seront vendus prochainement.

Abattage, Route de Saint Amour

Voirie

L'enveloppe financière globale accordée à la commune par Grand Bourg Agglomération (G.B.A.), **s'élève pour l'année 2022 à 43 732,00 € TTC.**

Pour rappel, le calcul de cette enveloppe est proportionnel au kilomètre de voirie revêtue.

Afin de respecter le cadre de l'enveloppe attribuée, la commission voirie a dû faire des choix au niveau des travaux à réaliser.

Vous trouverez ci-dessous les travaux réalisés en 2022 :

▪ **Route de la Gazagne :**

Reprise d'une portion de la voirie dégradée et mise en œuvre d'un enduit superficiel en bicouche sur une surface de 116 m2.

Montant de l'opération : 8 806,00 € TTC.

▪ **Route de la Richardière :**

Deux zones de travaux ont été réalisés sur cette voie en 2022.

Réalisation de purges comprenant l'évacuation de 350 tonnes de terre remplacées par du caillou compacté.

Finition superficielle en enduit bicouche sur 356 m2.

Montant de l'opération : 23 798,00 € TTC.

Divers travaux d'enrobé projeté ont été effectués sur la voirie de la commune afin de combler certaines fissures et déformations pour **un montant total de : 5 160,00 € TTC.**

L'enveloppe restante de 5 968,00 € TTC servira à la commune pour divers travaux de voirie restant à exécuter.

Pour information et après concertation, la commune a fait le choix d'un retour de la compétence voirie en interne.

Pour l'année 2023, la commission voirie déterminera les travaux à réaliser en priorité et elle lancera une consultation auprès des entreprises.

Commission incendie

Suite à la nouvelle réglementation départementale de la défense extérieure contre l'incendie, la commune a fait le choix de débuter ces travaux par l'installation de deux réserves souples, la première située au carrefour de la RD 56 et de l'Impasse d'Asnières, et la seconde au centre du village à proximité des écoles.

Ces travaux débuteront durant l'hiver 2022/2023.

Chemins de randonnées

Suite à la refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR), l'itinéraire de Domsure a été retracé. Le balisage est en cours, il devrait être actif courant 2023. La boucle démarrera de l'église, direction Manay, la Plume, le Taillis Soldat, les Parisonnes, Binan, Grosset, Nigda, la prairie du Solnan, le Biolay, Leschaux, Miroton, les Lusy, le Chemin de Messe, et retour sur la place de l'Eglise. Le parcours est de 12 km.

Recensement

Le recensement INSEE de la population 2023 se déroulera du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Il sera réalisé par M. Michel Pirat.

Les marchés

Depuis le 25 septembre 2020, chaque vendredi des semaines impaires, un marché se tient au cœur du village de notre commune et permet à chacun d'acquérir des produits alimentaires locaux mais aussi de rencontrer d'autres habitants. Lieu d'échanges et de convivialité, le marché offre à chacun un nouveau service de proximité et contribue en même temps à rendre notre commune dynamique et attractive. Dans cet objectif, le maire et son conseil municipal souhaitent également que des associations puissent être présentes alternativement sur ce marché.

Bien que chaque marché soit différent dans son offre, il redonne vie au village un vendredi sur deux ! Merci aux commerçants, producteurs et visiteurs du marché qui contribuent à sa réussite !

ALORS,
TOUS À VOS PANIERS !

Visite écoles

La visite des écoles du R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) s'est déroulée le 6 septembre 2022.

Les effectifs s'élèvent à 105 élèves sur le regroupement pédagogique intercommunal.

École maternelle Domsure :
- Classe de madame Brunet Anne-Sophie et Laurine Delattre ATSEM (petits moyens) 25 élèves.
- Classe de madame Catherine Michel et Véronique Christaux ATSEM (grands moyens) 19 élèves.

M^me^ Eva Jobazé, institutrice contractuelle, interviendra tous les lundis, en remplacement d'Anne-Sophie.
M^me^ Delphine Germain (Aide à la Vie Scolaire) intervient sur le RPI par demi-journée dans chaque école.

École primaire Beaupont :
- Classe de madame Duvernay (CP-CE1) 19 élèves
- Classe de madame Robert (CE2 CM1) 22 élèves
- Classe de madame Ferlet (CM1-CM2) 19 élèves

École de Domsure

École de Beaupont

Micro-crêche

Les modes d'accueil du jeune enfant

Les Relais assistants maternels

Grâce à leur très bonne connaissance du réseau d'accueil des jeunes enfants, les animatrices conseillent les parents pour trouver l'organisation la mieux adaptée à leurs attentes et leurs contraintes. Elles renseignent sur les modes d'accueil, les modalités d'inscription, les démarches administratives. Si les parents optent pour un-e assistant-e maternel-le, elles peuvent répondre aux questions sur les contrats, le calcul des heures, les fiches de paie.

Structure	Adresse	Responsable	Téléphone	Mail
CaRAMel	1, rue des Mousserons Treffort 01370 Val- Revermont	Carmen Pereira	04 74 42 33 04	relais.caramel@grandbourg.fr

Inscrire son enfant en crèche

Pour les multi-accueils qu'elle gère, Grand Bourg Agglomération a mis en place une procédure de pré-inscription unique. Une fiche est disponible sur le site grandbourg.fr, rubrique Services quotidiens puis Petite enfance.

Les parents peuvent indiquer trois choix de structures. Cette feuille de pré-inscription doit être remise à la responsable d'un multi-accueil ou alors envoyée à l'adresse mail de la structure placée en premier choix. Les dossiers sont étudiés par une commission réunissant des élus, des responsables de crèches et relais assistants maternels et la responsable du service petite enfance. Deux réunions sont programmées dans l'année : en mars pour les entrées au deuxième semestre et en septembre pour le premier semestre. Les dossiers sont examinés de façon anonyme.

Grand Bourg Agglomération a défini plusieurs critères pour attribuer les places : priorité aux enfants porteurs d'un handicap, accueil de fratrie (frère ou sœur toujours accueilli dans une structure), les revenus de la famille, les places disponibles par groupe d'âge, la domiciliation sur le territoire.

Enfance et vie éducative

Les multi-accueils

Structures	Adresses	Responsables	Téléphones	Mails
Car'Hibou	46, Impasse Car'Hibou 01270 Domsure	Isabelle Badoux	04 74 30 41 53	isabelle.badoux@grandbourg.fr
Caram'Bole	1, chemin de Garavand 01370 Bény	Nathalie Jullien	04 74 30 41 53	nathalie.jullien@grandbourg.fr
Pom'Cannelle	180, allée des Ecoliers 01370 Saint-Etienne-du-Bois	Adeline Picard	04 74 25 08 46	adeline.picard@grandebourg.fr

Ces structures accueillent les enfants de 7h30 à 18h30.

Garderie périscolaire « Les P'tits BeauDoms »

La garderie périscolaire « Les P'tits BeauDoms » assure un accueil périscolaire tout au long de l'année scolaire.

Cette association gérée par des parents d'élèves a connu en ce début d'année scolaire un renouvellement de son bureau avec le départ du président Monsieur Jonathan Poussin remplacé par Monsieur Jérôme Shops. **Le bureau est désormais composé de 6 membres :**

- Président : Jérôme Shops
- Vice-Président : Laetitia Canard
- Trésorière : Cassandra Pelud
- Vice-trésorière : Amanda Amouroux
- Secrétaire : Audrey Perez
- Vice-secrétaire : Olivier Hanot

Une partie du bureau

Stéphanie Sézia, animatrice, assure l'accueil de vos enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 7h00 et jusqu'à 18h30 hors vacances scolaires.

Afin de garantir ce service au sein de la commune et de permettre aux enfants de s'épanouir à la garderie, plusieurs manifestations auront lieu au cours de l'année :

- **Le Marché de Noël** se déroulera le vendredi 23 décembre 2022 à Domsure (à partir de 16h30) avec la présence du Père Noël et la vente de décorations confectionnées par les enfants de la garderie
- **Janvier 2023 :** Vente de Galettes des rois
- 11 mars 2023 : Carnaval
- **1er avril 2023 :** Vente de Paëlla sur place ou à emporter
- **24 juin 2023 :** Kermesse

L'ensemble des membres de la garderie périscolaire les P'tits BeauDoms remercie les communes de Beaupont et Domsure pour leur aide sans laquelle la garderie aurait plus de mal à exister.

Bien sûr, tous les parents bénévoles sont les bienvenus. N'oubliez pas, sans bénévoles pas d'association !

École Domsure

La dernière année de maîtresse Monique a été remplie de projets dans les classes de Domsure. Deux fils conducteurs ont rythmé cette année scolaire : un projet « embellissons notre école » et un projet autour de la nature et de l'environnement.

Ambiance colorée dans nos écoles : aujourd'hui le jaune, demain le rose...

À l'automne, visite du musée du Revermont pour découvrir le jardin avec ses 5 sens : les fruits d'automne à goûter, regarder, toucher.

Visite du jardin.

Séance dégustation

Nos maîtresses Monique et Anne Sophie avec les enfants.

Nous avons également aidé les retraités de la commune à ramasser le maïs « à l'ancienne », sous un brouillard bien bressan !

Enfance et vie éducative

Nous avons ensuite visité en mai la ferme du Mas Tabouret à Treffort pour découvrir les petites bêtes du jardin, de la mare, goûter les légumes et les fruits du printemps, et observer les couleurs de la terre ou des fleurs... Puis après-midi jeu et promenade à la grange du pin.

Sortie Ferme du Mas Tabouret.

Une action « nettoyons la nature » a été également menée sur les routes du village... nous avons ramassé presque 9 kilos de déchets sur les bords de route... triste score !

Les éboueurs en herbe avec leur « récolte » de déchets oubliés par les adultes.

Jeux d'ombre

Enfin, avec la Fédération nationale pour l'environnement, nous avons observé tous les insectes qui vivent dans nos jardins, pour les différencier, les nommer.

Côté embellissement de l'école, nous avons choisi de décorer le chemin de l'école avec des silhouettes d'élèves. Après un travail autour des ombres, nous avons choisi les modèles, et avec l'aide des papas bricoleurs, les silhouettes ont été détourées. Les élèves les ont peintes, puis nous les avons installées en fin d'année pour la fête de l'école. Le résultat est plutôt sympathique !

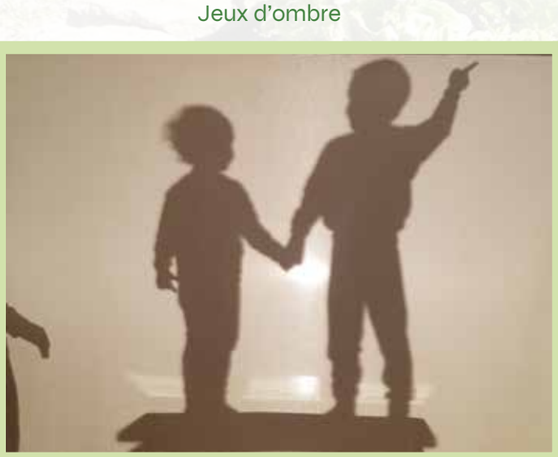

Séance peinture

Les papas bricoleurs à la tâche

Un résultat fort sympathique !

Enfance et vie éducative

École Beaupont

Peu de projets engagés à cause de l'incertitude/COVID

▪ Les CP/CE1 ont visité l'écomusée de Saint Etienne du Bois le 17 juin 2022. Les élèves ont découvert le mode de fonctionnement d'une classe d'autrefois et ont participé à une leçon. Puis, ils ont exploré une ferme bressanne : l'habitation où trônait une cheminée sarrasine, les vieux outils ...Ensuite, ils se sont initiés à la fabrication du torchis qui composait les murs. Pour finir et pour se détendre, ils ont traversé un sentier pieds nus afin de ressentir différentes textures (cailloux, sable, pommes de pin...).

▪ Les CM1/CM2 ont été invités par la Société de pêche à une initiation en juin 2022.

▪ Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 sont partis à la découverte du Jura le 28 juin 2022 où ils ont visité le matin la grotte de Baumes-les-Messieurs et l'après-midi le parc animalier Jurafaune. Dans ce dernier, ils ont été à la rencontre de rapaces vivants dans nos régions ou dans d'autres pays. Ils ont assisté à un spectacle où les oiseaux leur frôlaient les cheveux.

En cette fin d'année scolaire, Séverine Mazoyer a quitté son emploi au sein de l'école où elle assurait la surveillance de la cantine et effectuait l'entretien. Les enfants l'ont remerciée autour d'un goûter.

Sortie pêche

Les élèves autour de leur nouvelle institutrice, Mme Duvernay

Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire est une association de loi 1901 à but non lucratif. **Il est géré exclusivement par des parents d'élèves bénévoles qui donnent de leur temps personnel dans l'intérêt de nos écoliers.**

À titre d'information, une équipe dynamique gère les salariées (contrats, formation, salaires...), la facturation aux parents, le règlement des fournisseurs, l'organisation de manifestations dans le but de maintenir un tarif optimal. Toutes aides et toutes idées sont les bienvenues.

Le R.S.D.B. (Restaurant Scolaire de Domsure et de Beaupont) fonctionne tous les jours d'école. Il est constitué de deux lieux de restauration :

- Domsure (maternelle - CP) dont les repas sont préparés sur place par Marina Cioé et servis en deux services – Accompagnement du temps de repas par Véronique Christaux (atsem) ;
- Beaupont (CP à CM2) dont les repas sont préparés sur place par Stéphanie Sézia et servis en deux services – Accompagnement du temps de repas par Séverine, une autre personne est en cours de recrutement.

Le restaurant scolaire s'est équipé, grâce aux mairies, de boîtes aux lettres.

A Beaupont, elle se trouve sur le mur en pierre à gauche de l'entrée de l'école. A Domsure, elle se situe à côté de celle de la mairie.

Merci de les utiliser pour les coupons réponses, les commandes lors de manifestations, les règlements par chèque (aucune espèce acceptée dans les boîtes aux lettres).

Le R.S.D.B. possède un site internet :
cantines.domsure.beaupont.fr
Vous y trouverez les informations diverses, l'accès à votre compte parent (inscription, factures...), le lien vers le compte Facebook et les menus.

Contact pour l'année 2022-2023
cantinesdomsurebeaupont@gmail.com
Jessica Shops (présidente) ▪ Tél. : 06 84 18 27 94

Pour assurer la viabilité de l'association, nous réalisons trois manifestations dans l'année et un goûter de bienvenue, organisé cette année à l'école de Domsure. Ce goûter avait pour but de pouvoir échanger avec les parents sur le fonctionnement de l'association, de favoriser la communication afin de donner envie aux parents de venir nous rejoindre pour partager des moments de convivialité, dans la joie et la bonne humeur. Nous gardons espoir et nous nous donnons le temps de la réflexion afin de savoir si nous allons renouveler ce goûter.

- **La vente de chocolats d'Alex et Olivier**

Toujours un beau succès auprès des gourmands, mais encore plus grâce à la diffusion Facebook, à l'envoi de mailing de la part des mairies et la forte mobilisation des parents d'élèves et de la population, que nous remercions.

- **Les tartes et pizzas**

Cette année, les pizzas ont été réalisées par le Proxi de Beaupont et les tartes par la boulangerie Teillard.

- **Le repas de fin d'année**

Après plusieurs années d'absence, ce repas fut un grand succès cette année, nous remercions les parents d'élèves, la population, les municipalités pour leur forte mobilisation. Un grand merci aux parents bénévoles ainsi qu'aux autres personnes venues donner de leur temps.

Les membres du bureau

Enfance et vie éducative

Sou des écoles

Le **Sou des écoles** est une association de **parents d'élèves bénévoles** qui récolte des fonds dans le but de **compléter l'action de l'école** en permettant d'ouvrir la pédagogie vers l'extérieur par le biais d'activités multiples (musées, spectacles, classes découvertes, sorties diverses...). Les projets pédagogiques sont choisis par les enseignantes du R.P.I. (Regroupement Pédagogique intercommunal). Cette année le bureau du Sou des écoles est composé de :

- **Céline Mendes (présidente)**
- **Alizée Zins (vice-présidente)**
- **Alexandre Ponthus (trésorier)**
- **Audrey Goettaz (secrétaire)**
- **Natacha Dehy (vice-secrétaire)**

Bureau Sou des écoles

Au programme cette année (sous réserve d'avoir suffisamment d'aide) :

- l'incontournable vide grenier ;
- le tant attendu loto ;
- la tartiflette ;
- notre bourse à la puériculture ;
- le Beaujolais nouveau ;
- le marché de Noël ;
- la vente de sapins et de chocolats de Pâques.

Et nouveauté cette année :

La vente d'objets personnalisés avec les dessins des enfants de nos deux écoles !

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui nous ont aidé et qui ont participé aux différentes manifestations l'an passé.

Nous remercions également les maires de nos deux communes pour leur soutien :

- Monsieur Patrick Vacle, maire de Domsure,
- Monsieur Gérard Janodet, maire de Beaupont.

SOU DES ECOLES
Beaupont - Domsure

Chaque année, le bureau se réduit considérablement ainsi que le nombre de bénévoles. Aussi, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux parents afin que le Sou des Ecoles perdure.

Pour toutes celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre ou nous aider ponctuellement, n'hésitez pas à nous contacter :
▪ par mail : sde-beaupont-domsure@hotmail.com
▪ par téléphone : 07 49 01 80 57

École de musique de Coligny

Ecole de Musique du Canton de Coligny
Rue du 19 mars 1962 - 01851 Marboz
Pôle Territorial de Bresse-Revermont

Les professeurs de l'école de musique assurent des cours de solfège et d'instruments (dès la première année). Ces cours s'adressent à toute personne à partir de 7 ans, sans limite d'âge ni de niveau.

Les cours de solfège sont collectifs et les cours d'instruments sont individuels.

Instruments enseignés : flûte traversière, clarinette, hautbois, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba, batterie et percussions.

Les élèves, après quelques années d'apprentissage instrumental, intègrent l'Orchestre Junior de l'école (dirigé par Laurent Paquelier), qui leur permet d'apprendre à jouer en groupe, sous la direction d'un chef. Les répétitions ont lieu sur une journée lors des diverses vacances scolaires.

Une audition des élèves de l'école et de l'orchestre junior a lieu chaque année, le premier samedi des vacances d'hiver, en février : cette année ce sera le 4 février 2023 à Pirajoux à 20h30.

Pour tout renseignement :
- Bernadette Lombard
  Tél. : 06 83 01 84 64
- Monique Adam
  Tél. : 04 74 51 09 45

Harmonie de Coligny

Des jeunes de 12 à 80 ans de plus en plus nombreux, de la bonne ambiance, du travail efficace, de l'assiduité aux répétitions du vendredi soir (ou du dimanche matin), un chef qui sait faire passer ses messages, et surtout le bonheur de jouer ensemble et de donner du plaisir au public, voilà ce qu'est l'Harmonie de Coligny !

L'année musicale commence par l'animation de la vogue de Coligny (en septembre) et se poursuit par différentes prestations qui vont des défilés officiels au Festival de musique Bresse Revermont (2 juillet 2023 à Saint-Nizier - Curciat), en passant par un hommage à notre patronne Sainte-Cécile, un concert de Printemps (6 mai 2023), des animations plein air et diverses manifestations occasionnelles.

Les musiciens se mobilisent aussi pour l'organisation de manifestations pour faire vivre l'association : choucroute à emporter (25 février 2023) et soirée barbecue (13 juillet 2023).

Effectif : environ 40 musiciens

Que vous jouiez ou pas d'un instrument ? Que vous soyiez jeune ou moins jeune ! Si vous aimez la bonne humeur et la convivialité, **venez nous rejoindre :**
- l'école de musique du canton de Coligny assure les formations ; renseignez-vous auprès de notre présidente,
- les musiciens de l'harmonie s'occupent du reste...

Site Facebook:
https://www.facebook.com/harmoniedecolignyo1/

Pour tout renseignement :
Présidente : **Bernadette Lombard**
Tél. : 04 74 42 06 57 et 06 83 01 84 64
Directeur : **Stéphane Debiesse-Tixier**
Tél. : 06 79 65 79 50

Mosaïque

12 membres composent son conseil d'administration : Colette Lombard (présidente), Natacha Grappe-Rolland (vice-présidente), Alice Miguérian (trésorière), Valérie Poncin (trésorière bibliothèque), Eveline Pauget (responsable bibliothèque) Marie-Noëlle Gouly (secrétaire), Aurélie Culat (secrétaire adjointe), Jocelyne Baud, Martine Grégaud, Jacqueline Morel, Jocelyne Pomat, Anne-Marie Puthet.

Du changement au bureau : lors de l'assemblée générale du 20 septembre dernier, Liliane Moiraud a confirmé son souhait de laisser la présidence qu'elle assurait depuis 2011. Marie Germain a également quitté le bureau. Merci à elles pour leur action au sein de l'association.

Du côté de l'animation, un grand merci à Alex Josserand, prof de dessin, et à Alain Dumot, prof de yoga, qui ont souhaité, pour des raisons qui leur sont propres, de ne plus assurer leurs cours au sein de notre association. Ils nous ont accompagnés avec professionnalisme et gentillesse durant de très nombreuses années.

Nous remercions les communes de Beaupont et Domsure pour leur écoute permanente, le prêt des salles, le chauffage.

Pour cette saison 2022-2023, l'association vous propose les activités suivantes :

- **Gym tonique :** Avec Romain Cary. Les cours sont dispensés le vendredi de 19h à 20h à la salle des fêtes de Domsure.
- **Gym retraités actifs :** Avec Jocelyne Kowacki. Mardi de 10h30 à 11h30, salle des fêtes de Domsure. Au programme, renforcement musculaire, gym douce, cardio avec ou sans matériel, étirements, et retour au calme.
- **Yoga :** L'association accueille depuis cette saison Éric Trontin qui pratique le yoga de l'énergie. Cours le jeudi matin de 10h45 à 11h45 à la salle des fêtes de Beaupont.
- **Après-midi récréatif :** rencontres le mardi de 14h à 16h. Espace des sociétés, salle des associations. Jeux de cartes... activités à la convenance de chacun.
- **Scrabble :** rencontres le mardi de 14h à 17h. Espace des sociétés, salle des associations.
- **Peinture sur porcelaine :** Sous forme de stages avec des cours les lundis de 14h à 16 h et de 20 à 22h. Espace des sociétés, salle des associations. Animation Colette Lombard
  3e stage : 3 janvier au 6 février 2023
  4e stage : 20 février au 3 avril 2023
  5e stage : 24 avril au 29 mai 2023

Contacts :
Présidente : Colette Lombard – 04 74 51 26 15
Vice-Présidente : Natacha Grappe-Rolland
Siège administratif : Mairie de Beaupont
331 rue Principale 01270 Beaupont

Association loi 1901, agréée Jeunesse et Sports, affiliée à la Fédération Française Sports pour Tous.

Nous acceptons les chèques vacances, bons loisirs jeunes et chèques jeunes o1(uniquement culture/loisirs).

Bibliothèque Beaupont Domsure

C'est une équipe de 12 bénévoles qui assure la gestion de la bibliothèque : Jocelyne Baud, Aurélie Culat (secrétaire), Corinne Da Silva, Sophie Gilbert, Natacha Grappe-Rolland, Marie- Noëlle Gouly, Alice Miguérian, Jacqueline Morel, Eveline Pauget (responsable), Valérie Poncin (trésorière), Anne-Marie Puthet, Colette Putin.

Nous gérons un stock de 4 100 livres adultes et enfants, BD, abonnements pour petits et grands.

Deux fois par an, nous achetons 60 livres et nous échangeons avec la D.L.P. (Direction de la Lecture Publique) de Bourg en Bresse environ 1 200 livres. Ce qui nous permet d'avoir les dernières nouveautés.

Chaque année 4 200 livres sont empruntés par les lecteurs.

Les lecteurs ont accès au site de la D.L.P. (Direction de la Lecture Publique) de Bourg en Bresse et peuvent nous demander de leur réserver des documents.

Au mois de juin, nous avons organisé une bourse aux livres, une soirée contes pour enfants et opération 1re page.

En octobre, une soirée théâtre pièce « Bienvenue à bord » de Jean-Pierre Martinez.

Opération 1re page.

Soirée « contes ».

Une boîte à livres a été installée à Domsure, ainsi que la fibre optique dans la salle de la bibliothèque.

Déjà, de jeunes lecteurs sont intéressés par la « Boite à livres ».

La cotisation annuelle est de 8 € par famille et elle est gratuite pour les enfants de moins de 18 ans.

Nous vous accueillons les mercredis de 16h à 17h30 et les samedis de 9h30 à 12h.
200 Rue Principale, 01270 Beaupont
bib.beaupont.domsure@gmail.com
https://lecture.ain.fr

Associations

Comité des fêtes

La nouveauté de cette année 2022 a été la Saint Patrick le 19 mars, événement sous le signe de la convivialité lors de la diffusion du match de rugby France - Angleterre, accompagné d'une grande variété de bière.

La Fête du Bonbon du 22 mai 2022, comme à son habitude, a eu un grand succès auprès des enfants ainsi que leurs parents, avec des jeux de kermesse et l'incontournable structure gonflable que les enfants ont plus que validés. Nous remercions le comité du fleurissement qui est venu nous prêter mains fortes à la confection des barbes à papa.

Pour accompagner le départ des grandes vacances d'été autour d'une soirée festive, le comité des fêtes a organisé une fois de plus La Guinguette le 9 juillet 2022, avec un groupe musical, et le traditionnel feu artifice. Une soirée autour de laquelle il y a eu un service de plus de 140 repas.

L'incontournable tête de veau du 11 novembre 2022, plus de 112 personnes à table et 90 plats à emporter.

Un repas a été servi le 10 décembre 2022 pour rassembler les personnes qui ont permis un bon déroulement des manifestations sur l'année et nous remercions les bénévoles pour leur investissement et le temps consacré au sein de l'association.

Une assemblée générale extraordinaire est programmée le dimanche **15 janvier 2023** au matin afin de mettre à jour les membres du bureau ainsi que les membres actifs. Lors de cette réunion, un appel est aussi fait à la population, aux personnes qui souhaitent rejoindre l'association afin de faire vivre le village, de rencontrer de nouvelles personnes, se réunir tous ensemble autour des 4 grandes manifestations de l'année.

Le comité des fêtes peut louer du matériel aux particuliers et associations, et souhaite renouveler son catalogue de location (bancs, tables, vaisselle, barnum, machine à barbe à papa, cafetière...), si vous avez besoin de plus renseignements, prenez contact avec nous !

Membres du bureau :

Présidentes : Virginie Ponsonnet/ Brenda Costanzo
Vice-président : Christian Mousseron
Trésorier : Matthieu Girard
Vice-trésorière : Augénia Lafaverge
Secrétaire : Elodie Ponthus
Vice-secrétaire : Bernard Badoux

Chasse

Le bureau de la chasse de Domsure :

Co-Président : Thibaut Revelut
Co-Président : Didier Passemard
Vice-Président : Sylvain Beisson
Trésorier : Kévin Jaillet
Secrétaire : Tanguy Grégaud
Membre : Éric Girard

Fleurissement

Présidente : Brigitte Billet
Vice-présidente : Brigitte Fischer
Secrétaire : Chantal Godain
Trésorier : Jacky Mage

Nous remercions :

- le conseil municipal pour son aide morale et financière,
- Fabien, agent technique, de son aide efficace,
- les généreux donateurs de lots pour notre tombola, et les participants à celle-ci !

Oh là là ! Les plantations sont terminées. Repos bien mérité pour Chantal et Jean-Marc.

Casse -tête pour Brigitte et Jean-Paul.

Installation d'un banc, chantier dirigé par Jacky, Jean-Pierre et Michel.

Nouvelle création sous la houlette de Michel, Brigitte et Jean-Pierre.

Pause-café avec Jacqueline, Mireille, Michel, Jean-Pierre, Brigitte et Jacky.

Jour J : réception des plants par Marie-Noëlle, Chantal et Brigitte.

Associations

C'est le moment de préparer le chaudron, Jacqueline à l'œuvre.

Mireille et Alain, en pleine réflexion.

Une pause photo pour Mireille, Isabelle et Jacky avant la reprise.

Les bénévoles du comité : Jean-Paul, Michel, Mireille, Isabelle, Alain, Brigitte F, Jean-Marc, Chantal, Jean-Pierre, Jacqueline, Brigitte B, Jacky
Absents : Patrick B, Nathalie M, Marie-Noëlle D

Belle réussite...

Pêche : l'AAPPMA de Beaupont Domsure

Repas bréchets.

Initiation des élèves à la pêche.

Cette année 2022, impactée par la canicule et la sécheresse, aura été peu favorable à la pratique du loisir « pêche ». Les pêcheurs espèrent très vite voir revenir les rivières avec de meilleurs niveaux d'eau ayant pour conséquence un état sanitaire plus favorable et encourageant à la pratique de la pêche.

Les manifestations proposées par l'association au cours de cette année (tombola- repas bréchets) ont connu une belle réussite et seront reconduites en 2023. Le président Georges Puthet se félicite de l'intégration et l'implication des nouveaux membres du conseil d'administration.

Le bureau est composé comme suit :

- Président : Georges Puthet - Tél. : 06 50 15 83 04
- Vice-présidente : Renée Michon
- Trésorier : Jean Luc Rozier
- Secrétaire : Thierry Jaillet

Administrateurs :

Lucien Charnay, Didier Daujat, Christian Paganelli, Dominique Michel, Roland Moissonnier, Jean Valéry Jaillet, Pierre Michel, Kevin Morel, Hervé Pauget, Hervé Prièto.

Gardes de Pêche :

- Michel Faraboz 06 87 66 62 32
- Daniel Pauget 06 14 81 69 74

Dates à retenir :

- Dimanche 8 janvier 2023 à 9h30 mairie de Beaupont Assemblée générale suivie du repas amical chez Nathaly.
- 1er trimestre 2023 : tombola annuelle, vente de cases dans les commerces et auprès des membres du bureau et sympathisants,
- Samedi 17 juin 2023 après-midi concours de pêche amical, suivi en soirée, du repas de bréchets de poulets à Beaupont.

Amicale Tennis de Beaupont Domsure

À Beaupont, il n'y a pas de club mais une amicale de tennis. Cela signifie qu'il n'est pas utile de faire partie de la fédération (FFT), et donc que l'accès au terrain est beaucoup moins cher qu'ailleurs.

L'objectif de l'amicale est assez simple : celui de faire connaître ce sport à un maximum de personnes, et que ces personnes prennent du plaisir en jouant.

Pour n'importe quelle personne intéressée par le tennis, il est ainsi possible de jouer toute l'année, que ce soit occasionnellement (ticket à 2 euros) ou plus régulièrement (carte annuelle allant de 10 euros pour un enfant de moins de 12 ans, à 60 euros pour toute une famille). Les cartes et tickets sont en vente à la boulangerie Teillard.

Et n'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez apporter un appui, une aide ou même donner un coup de pouce ponctuel. Vous serez le bienvenu.

Pour tout renseignement : Grégory Gouly (Tél. : 06 79 05 98 48 ou ggouly@yahoo.com)

Les amis du fruit

Cette année, le jus de pommes n'a pas été une réussite. La grosse chaleur et la sécheresse de cet été n'ont pas favorisé la récolte des pommes. La manifestation de jus de pommes n'a pas pu avoir lieu sur le marché de Domsure.

Au mois de mars, plusieurs personnes ont été intéressées par la greffe des arbres fruitiers. Nous avons pu réaliser plusieurs greffes de pommiers et le résultat a été positif.

Des travaux ont été effectués dans le local des alambics. Plusieurs volontaires ont aidé à casser le mur intérieur. Les gravats ont servi à empierrer un chemin de la commune. La salle est plus agréable et plus confortable pour les bouilleurs de cru.

Les alambics sont ouverts à tout le monde et ceux qui distilleront pour la première fois peuvent être aidés par les membres de l'association.

La campagne de distillation 2021-2022 s'est bien déroulée malgré le printemps froid en 2021. L'année 2022 promet des fruits plus variés et de meilleure qualité.

La campagne de distillation a commencé début décembre.

Daniel Pauget dans la salle de l'alambic, après les travaux.

Président : Daniel Pauget ▪ Tél. : 06 14 81 69 74
Secrétaire : Jean-Marc Godain ▪ Tél. : 04 74 51 27 80

Jeunes Sapeurs-Pompiers

Notre section a son siège social au Centre d'Incendie et de Secours de Coligny.

A l'origine en 1992, tous les centres et corps de pompiers du Canton de Coligny ont participé à la création de la section.

Actuellement, les membres du conseil d'administration et les formateurs proviennent des CIS de Coligny, Marboz, des CPINI de Beaupont, Bény, Pirajoux, Verjon, des parents d'anciens JSP ainsi que des parents de JSP.

L'activité de Jeunes Sapeurs-Pompiers est ouverte aux filles comme aux garçons.

Pour la saison 2022/2023, notre effectif est composé de :

- 9 jeunes en 1re année (4 filles et 5 garçons) provenant des communes d'Attignat, Beaupont, Marboz, Pirajoux, Salavre et Verjon,
- 12 jeunes en 3e année (12 garçons) provenant des communes de Coligny, Marboz, Pirajoux, Verjon, Villemotier, Foissiat, Saint Étienne du Bois, Val Revermont.

Le sport est le lundi soir au gymnase de Coligny (1h30).

La formation théorique et pratique se déroule aux CIS de Coligny et de Marboz le samedi matin (3h00). A cela s'ajoutent les rencontres sportives, les défilés et cérémonies, les stages pour les JSP 4...

La formation se déroule en 4 ans. Chaque année est validée par des tests de niveau écrit et pratique.

En quatrième année, le/la JSP devra remplir plusieurs conditions pour obtenir son brevet de JSP, ce qui lui permettra d'intégrer une caserne avec la reconnaissance de ses formations :

- présenter une attestation de natation (50m)
- formation de secourisme de 6 jours (prompt secours)
- formation au port de l'ARI de 1 jour (Appareil Respiratoire Isolant)
- épreuves du brevet (théorique et pratique, sportive)

Le BNJSP en poche et à la date anniversaire de ses 16 ans révolus, l'intégration d'une caserne pourra être effective ; le/la jeune et nouveau/elle pompier volontaire aura les aptitudes opérationnelles reconnues d'équipier/ière de prompt secours et d'équipier/ière de protection contre l'incendie. Il/elle devra suivre un module complémentaire de 4h00 pour les opérations diverses.

Et pour les jeunes qui intégreront un CIS, ils suivront également deux formations complémentaires pour être "équipier pour la lutte contre l'incendie" et pour être "équipier pour le secours en équipe". C'est une réelle reconnaissance de l'investissement des 4 années passées au sein de la section.

Nous remercions les municipalités qui, en nous versant une subvention, permettent à notre section de pouvoir proposer une adhésion largement accessible à toutes et à tous.

Elles contribuent par ce geste, à permettre la formation des futurs éléments qui composeront et feront vivre leur caserne de demain ainsi que les centres intervenant sur leur commune.

Ceci permet aux jeunes de s'engager et de s'investir pendant 4 ans dans cette action citoyenne et altruiste.

Et pour le plus grand nombre, de continuer en qualité de sapeur-pompier volontaire, voire même de prendre une orientation professionnelle dans ce domaine pour certains.

Pour 2022, notre jeune breveté a pris un engagement de SPV dans le CIS de sa commune.

Et pour les 2 précédentes promotions, l'ensemble des 11 JSP brevetés ont également pris un engagement de SPV.

ATTENTION, RECRUTEMENT 1 AN SUR 2.
NOMBRE DE PLACES LIMITÉ
AVEC SÉLECTION SUR DOSSIER.
Nous organiserons le prochain recrutement de JSP en 2024 (jeunes étant nés en 2011/2012), avec une lettre de motivation.
Prochaine assemblée générale en septembre 2023.

Associations

Association Cantonale de Jeunes Sapeurs-Pompiers de Coligny
jspcoligny@gmail.com
Président : M. Gabard Yan
Tél. : 06 08 56 69 71
Vice-président : M. Vandewalle Ryan
Tél. : 07 71 71 43 81

Jolie haie d'honneur dans la cour du château.

Les Sapeurs-Pompiers de Beaupont

L'effectif de la compagnie de Sapeurs-Pompiers de Beaupont qui intervient sur la commune de Domsure est de 16 Sapeurs-Pompiers dont 5 femmes.

Les interventions de 2022 sont au nombre de 50 par an pour les deux communes, réparties entre le secours à la personne, l'incendie et l'opération divers.

Un contact au 06 32 52 22 37 pour celles et ceux qui souhaitent intégrer le centre de première intervention.

N° d'appels :
8 ou 112 (depuis un portable).

Le corps des sapeurs-pompiers de Beaupont intervient sur les communes de Beaupont et Domsure, en collaboration avec les Centres de Secours de Coligny et Saint-Amour.

Le corps communal est désormais dénommé Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI). Pour être opérationnels et répondre aux différentes interventions auxquelles ils sont confrontés, avec notamment le secours à la personne, les sapeurs-pompiers ont besoin d'être constamment formés, et soumis à un entrainement régulier. Les effectifs restent constants. Les départs pour limite d'âge sont comblés par de nouveaux engagements, avec depuis quelques années, une touche de féminisation.

L'effectif est composé de 16 sapeurs-pompiers – Sergent – Chef de corps :

- Sergent - Chef de corps : Dominique Thielland ;
- Sergent, Adjoint au chef de corps : David Laurencin ;
- Sergent-chef : Cyril Morel ;
- Caporaux chefs (ffes) : Sophie Berry, Didier Perrin, Olivier Perrin, Régis Devillaine, Christian Morel, Delphine Moulon ;
- Sapeurs 1re classe : Cyrille Grégaud, Mickaël Morel, Charlotte Pomat, Julien Chaton, Willy Huber ;
- Sapeurs 2e classe : Aurélie Trontin, Gessy Charlec.

L'alerte

Dès l'alerte donnée au centre d'appel (le 18), le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) déclenche les sapeurs-pompiers via leur bip.

Vie des seniors

CCAS

Comme chaque année, le CCAS offre la possibilité aux personnes âgées de plus de 75 ans de bénéficier d'un repas au restaurant ou d'un colis de Noël. Aucun repas n'a pu avoir lieu en restaurant depuis la période de COVID-19. Nous espérons que 2023 sera plus propice à ce moment de partage convivial très apprécié de nos aînés.

52 colis ont été distribués.

Une pensée pour ceux qui nous ont quittés cette année : Claire Pellicer née Henriot et Salvador Pellicer.

Équipe et colis.

La commission CCAS est composée de Mesdames Brigitte Fischer, Mathilde Ferrier et Messieurs Xavier Bernard de Dompsure, Patrick Bouillet, accompagnés de Mesdames Mireille M, Jacqueline B, Christine J et Isabelle P, et M Lucien C.

Les Anciens Combattants

Les cérémonies :

- 19 mars 2023
- 8 mai 2023
- 18 juin 2023
- 11 novembre 2023

Le bureau est composé comme suit :

- Urbain Jaillet président,
- Bernard Girard, vice-président,
- Bernard Robin, trésorier
- Gérard Ferthet, secrétaire

Porte-drapeaux :

- Roger Chevalier
- Bernard Girard

Commémorations du 18 juin 1944.

Divers

Ain Domicile Services

« Ain Domicile Services », un service d'Aide et Accompagnement à domicile de proximité. L'association présente sur l'ensemble du département de l'Ain agit pour faciliter le quotidien des personnes sur leur lieu de vie en respectant leurs choix et projets de vie. Des équipes de professionnel(le)s de proximité œuvrent au quotidien au domicile des personnes âgées, en situation de handicap ou fragilisées quel que soit leur âge. L'association propose des interventions 7 jours/7 et 24 heures/24 grâce à 2 modes d'interventions.

Notre ambition :

Permettre aux personnes, quelle que soit leur fragilité, d'être acteur de leur vie.

Nos missions :

- Faciliter le quotidien des personnes à leur domicile ;
- Soutenir l'autonomie des personnes en encourageant leurs aptitudes ;
- Apporter de la relation humaine et favoriser le lien social.

Avec nos aides à domicile, nous vous proposons :

- **Un accompagnement à la vie quotidienne** : aide à l'entretien du logement et du linge, garde d'enfant de plus de 3 ans, courses pour ou avec la personne aidée, aide à la réalisation de repas ;
- **Une aide à la personne** : aide à la toilette, à l'alimentation, à la mobilisation, aux déplacements du quotidien, ... ;
- **Un accompagnement** pour des activités de loisirs et de vie sociale (promenade, jeux, ...) ;
- **Un service d'accompagnement véhiculé** pour permettre de vous rendre à votre rythme à des rendez-vous ou activités ;
- **Un accompagnement global**, 7 jours/7 24h/24 ;
- Des interventions ponctuelles pour soutenir les aidants, leur permettre d'avoir du répit ;
- **Des actions de prévention.**

L'association propose 2 modes d'intervention qui peuvent se compléter selon les besoins de chacun :

- Le service prestataire : l'association est employeur des aides à domicile ;
- Le service ains'pire : le bénéficiaire est l'employeur des aides à domicile et délègue à l'association les démarches administratives (déclarations, fiches de paie...).

Ces 2 modes d'intervention sont cumulables et répondent à vos besoins. Nos collaborateurs vous accompagnent dans le choix du (des) mode(s) d'intervention le(s) plus adapté(s) à vos besoins. **Une rencontre à votre domicile gratuite** sera réalisée afin de vous présenter l'association et vous proposer les solutions répondant à vos besoins.

Contactez-nous pour en savoir plus.

Notre siège :
Ain domicile Services - Immeuble « le Talisman »
1133, avenue de Lyon - 01960 Péronnas
Tél. : 04 74 21 42 52
contact@ain-domicileservices.fr
www.ain-domicileservices.fr

AIN DOMICILE SERVICES

Agathe JEANNIN
Responsable pôle développement
et innovation
1133 avenue de Lyon - 01960 Péronnas
Tél. : 04 74 21 42 52 / 06 19 14 50 36
responsable.devinno@ain-domicileservices.fr
www.ain-domicileservices.fr

AIDS

ADMR

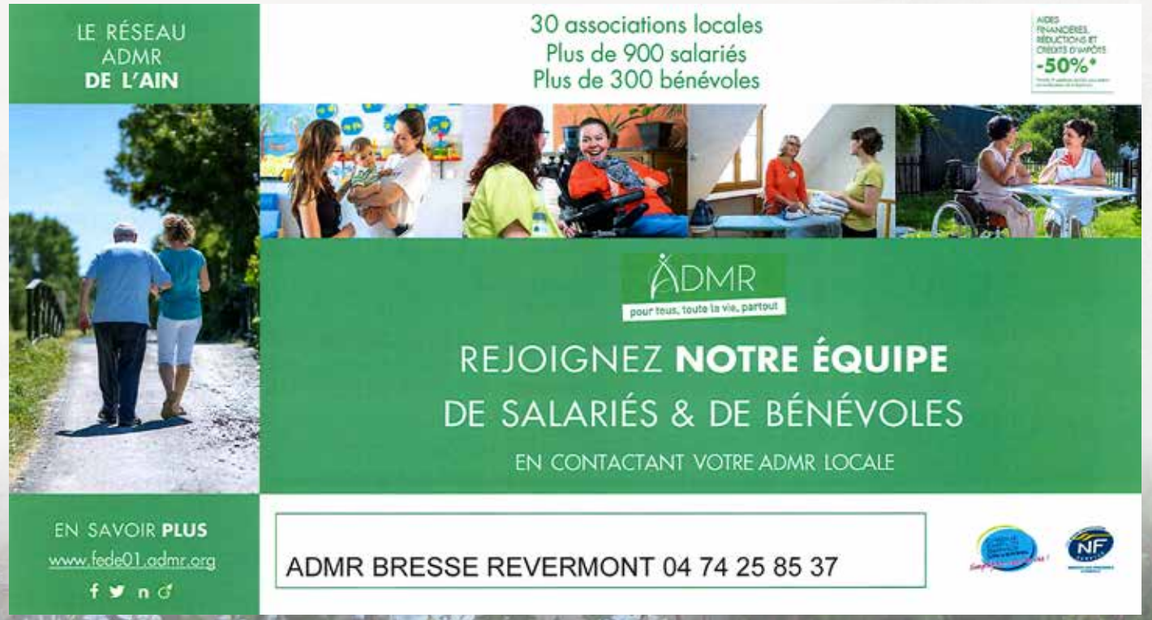

Donneurs de sang

MERCI À TOUS LES DONNEURS !

L'Amicale des donneurs de sang du secteur de Coligny comprend les communes de : Beaupont, Coligny, Domsure, Pirajoux, Salavre, Verjon et Villemotier.

Les besoins sanguins sont toujours très importants. Le don de sang permet de soigner 1 million de malades chaque année. Il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang et les produits sanguins ont une durée de vie limitée. Quand vous donnez votre sang, vous sauvez 3 vies.

Notre mission est toujours de trouver des donneurs, et de les fidéliser. Nous menons plusieurs actions afin de promouvoir le don de sang.

Promotion faite au sein du collège, auprès des 4 classes de 3ème, leur dire l'importance du don de sang, car ces jeunes sont les potentiels donneurs de demain, ainsi que des porte-parole.

Promotion faite auprès des entreprises et collectivités, par le biais d'autocollants à apposer sur différents véhicules présents quotidiennement sur les routes. Une convention de partenariat a été signée entre l'amicale et l'entreprise.

Nous avons également signé un accord de partenariat entre la Commune, l'Etablissement Français du Sang, l'Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don de Sang Bénévoles de l'Ain et l'Amicale du Secteur de Coligny.

Nous organisons une vente de saucisson/pommes de terre en novembre, les bénéfices sont dédiés à la promotion et au financement des tartes offertes aux donneurs lors des collectes.

Collectes de 2023 : Elles ont lieu le mardi de 15h30 à 19h à la salle des fêtes de Coligny. Les prochaines dates : 24 janvier, 28 mars, 13 juin, 5 septembre, 14 novembre.

N'oubliez pas de vous munir d'un document confirmant votre identité et d'un stylo. Pour donner son sang, il faut avoir entre 18 et 70 ans et peser au moins 50 kg.

Afin de fluidifier les rdv vous pouvez vous inscrire en ligne sur mon-rdv-de sang.

AG 2023 : vendredi 17 février à Pirajoux, à 19h.

Renseignements : Agnès Poncet, présidente ▪ Tél. : 04 74 30 18 12

Téléthon

Partis de Salavre à 11h30, les coureurs et cyclistes sont arrivés à Domsure vers 12h45 pour une petite pause réconfortante avec boissons chaudes et douceurs. Départ ensuite vers Beaupont pour compléter la boucle reliant les 9 communes de l'ancien canton. Retour à Salavre attendu vers 17h45.

Remise des dictionnaires 2022

La remise des dictionnaires aux élèves de CM1-CM2 s'est déroulée lors de la cérémonie du 11 novembre 2022 à Domsure. Monsieur le Maire Patrick Vacle, Monsieur le Maire Gérard Janodet, Monsieur le Maire Noël Piroux ont distribué 21 dictionnaires dont :

- 17 aux élèves de Beaupont (Jessy, Maéline, Teddy, Nina, Elise, Romane, Ruben, Ethan, Cléa, Chahrazad, Eva, Laurynne, Lorenzo, Théo, Gabriel, Lyana, Kathleen),
- 1 à Pirajoux (Marceau)
- 3 à Domsure (Clara, Elowan et Zoé)

De Domsure à Beaupont dans la roue du comité cycliste

Avec deux organisations à son actif chaque année, le comité cycliste de Domsure-Beaupont assure l'animation des deux communes. Ce n'est pas toujours facile de mettre en place une épreuve cycliste de nos jours. Outre la recherche de partenaires, indispensables à trouver pour le financement, il faut aussi obtenir les autorisations nécessaires et disposer d'un nombre important de bénévoles, notamment pour permettre aux coureurs d'évoluer en toute sécurité sur le parcours. Je profite de cette tribune que m'offre la commune pour remercier à la fois les annonceurs et tous ceux qui viennent nous prêter main forte le jour J.

Le 14 juillet à Domsure, nous avons vécu en 2022 une bien belle journée cycliste, avec trois épreuves au programme : les dames, les pass' cyclisme (une catégorie loisir) et la course reine qui était ouverte aux juniors et seniors 3e catégorie. Contrairement à 2021, le beau temps, et même la chaleur, étaient de la partie, ce qui aide bien à la réussite de l'organisation.

Le soleil était également avec nous début septembre, pour une troisième édition de la randonnée Roger Pingeon. La présence du double vainqueur du Tour de France Bernard Thévenet, et celle des anciens professionnels régionaux Jean Dumont, Joseph Carrara, Francis Rigon et Robert Alban, a largement contribué à faire de cette journée une grand fête populaire. Plus d'une centaine de randonneurs ont pris le départ sur les trois circuits proposés. Le moment de convivialité partagé au moment du repas de midi a également été très apprécié. Nous vous donnons rendez-vous en 2023 et vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Soirée « Films de M. Comtet » : que d'émotions !

M. Comtet, instituteur communal de 1969 à 2004, avait fait de nombreux films lorsqu'il était en poste dans notre village, autant sur les activités communales, associatives que scolaires ! Ces films en « super 8 » vieillissaient et ne pouvaient plus guère être lus par notre matériel informatique moderne. La commune les a fait numériser en 2018 par un professionnel, M. Burtin. C'est alors que M. Comtet s'est attelé à la lourde tâche du montage avec M. Burtin, puis avec M. Rosain, bénévole passionné.

Un premier film concernant les associations avait été projeté en 2019. C'est le samedi 19 novembre 2022 qu'a été projeté la première partie des « Films de M. Comtet » sur les écoles. Il y a eu deux séances, 300 personnes se sont déplacées pour voir ces films d'archives. Il y a eu de nombreux fous rires, des larmes de joies, et de belles retrouvailles. Certains ne s'étaient pas revus depuis près de 50 ans !

Les premières minutes de la projection ont été fortes en émotion : M. Rosain avait pris la peine d'animer une vieille photo de M. Comtet, et de le faire parler sur un montage de la première classe de notre jeune instituteur : l'année scolaire 1969-1970. Les enfants nés de 1965 à 1982 ont pu se revoir lors de différentes activités scolaires ou péri-scolaires : sorties ski, canoé kayak, camping, voyage en Camargue, patinoire de Prémanon, vendanges, crêpes, mais aussi rentrées scolaires, une journée à l'école comme autrefois...

Le clou de la projection était la leçon, grandeur nature, sur la fabrication d'eau de vie !

Il y avait également une exposition de matériel d'école des années 70 à 90, ainsi que quelques anciennes tables et livres d'époque.

A la fin de chacune des projections, une poignée d'élèves se sont assis sur leurs anciennes tables d'écolier. Avec un autre élève dans le rôle de notre instituteur, ils nous ont fait revivre quelques petites scènes vécues en classe. C'était l'occasion de fous rires supplémentaires...

Un hommage a été rendu à M. Paul Michel, (ancien maire, qui a été à l'origine de cette belle aventure, et qui a financé ces films), à André Burtin, ainsi qu'à nos camardes de classes qui sont partis trop jeunes.

Merci à René Rosain et à M. Comtet qui ne comptent pas leur temps pour nous faire plaisir. Et nous émouvoir !

Réservez la date du samedi 18 novembre 2023 pour la dernière projection qui concernera les enfants nés à partir de 1983.

Monsieur Comtet entouré d'une partie de ses nombreux élèves lors des projections.

Tracteurs tondeuses

Comme d'habitude, notre équipage Domsurois était présent à la course de tracteurs tondeuses de Beaupont les 17 et 18 septembre 2022. Le beau temps était de la partie, permettant à Jérôme, Jean-Paul et Lilian de terminer cette course dans le milieu du tableau.

La course

Notre équipage de choc !

L'agriculture Domsuroise

Nous venons de franchir la barre des 8 milliards d'habitants sur terre. La population a été multipliée par 8 en un siècle et demi. Cette augmentation rapide s'accompagne d'une urbanisation marquée : en France, 55% de la population était urbaine en 1955 contre 80% aujourd'hui. Ces bouleversements démographiques ont engendré de profondes mutations dans nos systèmes agricoles.

Habitants et portrait agricole de Domsure

L'exode rural est visible à Domsure : de 1019 habitants en 1793, on est passé à 876 en 1866, 600 en 1955 et 489 aujourd'hui. En 2019, 30% des actifs de la commune travaillent dans l'agriculture.

L'agriculture domsuroise a changé de visage en conséquence : en 1866, on recensait 42 chevaux, 462 vaches laitières, 139 bœufs, 63 taureaux, 185 génisses, 10 moutons, 666 porcs, 2 chèvres et 237 ruches.

Et en 1955 : 953 bovins, dont 617 vaches laitières, 728 porcs et 6 à 7000 volailles. La surface agricole utile (SAU) évolue aussi :

- en 1955 : 125 exploitations agricoles sur 1079 ha (350 ha de terres labourables et 729 ha de prairies) ;
- en 1988 : 36 exploitations ;
- en 2010 : 9 exploitations sur 1257 ha.

La chute du nombre d'exploitation est à relativiser avec la part importante de jeunes agriculteurs aujourd'hui : sur 23 exploitants agricoles (et 5 salariés), 10 ont moins de 35 ans.

La production agricole évolue

Globalement, l'agriculteur domsurois nourrit plus de monde : un agriculteur assurait les besoins de 16 personnes en 1950 et de 200 en 2022. La production s'est aussi diversifiée car les agriculteurs produisent aussi de l'énergie :

Production domsuroise	lait (vaches et chèvres) 4 171 000 L	viande bovine 140 t	viande porcine 1620 t	viande volaille 72 t	miel 12 t	électricité 1 721 000 kw	gaz 16 769 000 kw	cultures de vente 459 ha
Consommation/ an de ...	11 000 personnes	6 000 personnes	51 000 personnes	2 600 personnes	20 000 personnes	96 foyers	1 400 foyers	équivalent de 1 150 000 baguettes de pains ou 4 000 personnes

Les systèmes en polyculture élevage restent majoritaires (notre terroir ne permet pas de production de fruits et légumes viable économiquement) et sont distingués par de nombreux signes de qualité :

- IGP auvergne (porcs)
- IGP cancoillotte
- AOP Comté
- AOP crème et beurre de Bresse
- un élevage en bio (chèvres)
- IGP Morteau (porcs)
- label Bressou (veaux)
- label HVE (haute valeur environnementale (porcs)
- label rouge bœufs
- label rouge volailles

On trouve aussi des cultures de vente pour l'alimentation humaine :

- soja alimentaire
- colza alimentaire
- maïs WAXY : riche en amidon (sauce, potage, dessert lacté, pots pour bébé, cosmétiques)
- orge brassicole

Nous avons également sur la commune un élevage et pension de chevaux, ainsi qu'une ferme pédagogique.

Nouveaux défis

Si les mutations démographiques ont largement expliqué l'évolution de l'agriculture au XXe siècle, ce sont sûrement d'autres défis qui la transformeront encore demain : adaptation au changement climatique ; stockage du carbone ; production d'énergie ; préservation de la biodiversité et de la santé.

Des évolutions sont déjà en cours, poussées par les attentes de la société et les agriculteurs eux- mêmes : réduction des produits phytosanitaires, plantation de haies (800 m linéaires en 2022), changements de pratiques, méthanisation, panneaux solaires, etc.

La Remonte de Romanèche

La remonte de Romanèche

Savez-vous qu'en 1914 existait à 150 mètres du territoire de notre village de Domsure une remonte militaire ? Oui, ce que nous pourrions appeler un hôpital militaire pour chevaux était implanté au hameau de Romanèche, sur la commune de Coligny !

Des bâtiments immenses ont été construits pour la plupart dans les années 1890 pour servir de ferme hippique. C'est vers 1904 qu'il a acquis sa fonction militaire pour l'élevage de jeunes chevaux. Son activité s'est transformée fin 1914 pour répondre aux besoins et aux conséquences de la guerre.

Histoire des remontes

Les échecs de la cavalerie napoléonienne conduisent, dès 1818, le maréchal de Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la Guerre, à imaginer une structure centrale chargée de la cavalerie et de l'artillerie. Après la guerre de 1870, 16 dépôts de remonte seront constitués sur le territoire national, dont celui de Mâcon qui a deux annexes : Laverdines (Cher) et Coligny !

Les dépôts sont chargés de l'achat de jeunes chevaux. Les animaux sont placés sous surveillance vétérinaire. Ils terminent leur croissance, s'adaptent, tant sur le plan comportemental que sanitaire, à la vie en collectivité et s'habituent à une ration dans laquelle prédomine l'avoine. Une fois prêts, ces animaux sont directement envoyés aux unités militaires qui en ont besoin.

Le bail avec Joseph Pochon

A Romanèche, une première convention est signée avec Joseph Pochon, sénateur de Marboz, en 1904 pour 9 ans. Il met à disposition de l'administration de la Guerre sa ferme hippique.

L'effectif maximum est de 210 chevaux avec une quarantaine d'hommes.

Les écuries doivent permettre l'isolement complet et absolu de divers lots de chevaux, avec un maximum de 40 à 50 animaux chacune. Chaque écurie sera attenante à un parcours d'un hectare et demi. Deux clôtures doivent séparer les parcours d'au moins trois mètres pour raison sanitaire.

Le site est doté d'un réservoir d'eau enterré, de 75 m3. Il est approvisionné par une turbine du moulin Revel situé en contrebas, sur le Solnan. Le moulin n'est pas exploité à ce moment-là. Il approvisionne alors l'annexe en électricité.

Joseph Pochon décède en 1908. Son gendre prend la suite.

Août 1914 : la mobilisation et les réquisitions

L'Empire allemand déclare la guerre à la France le 3 août.

A la mobilisation des hommes s'est ajoutée la réquisition des chevaux !

En 17 jours, 520 000 chevaux et mulets d'origines diverses se retrouvent sur le terrain. Une partie de la population tente de résister alors que l'heure des moissons a sonné. Les jeunes hommes, forces vives de la nation partent au combat avec les chevaux. En 1914, l'agriculture, mais aussi l'industrie et le commerce sont encore dépendants de la traction animale.

Si la mobilisation a été une réussite sur le plan quantitatif, en revanche, elle a été un désastre sur le plan qualitatif. Les commissions chargées des réquisitions ont été débordées et n'ont pas eu le temps de voir les animaux inaptes.

Les chevaux sont répartis dans différentes catégories selon des critères de taille, poids, conformation et nature de mission au combat. Mais certains chevaux fraichement réquisitionnés n'ont pas les prédispositions requises pour la rude vie militaire qui leur est imposée.

Les chevaux ont été mis dans des conditions difficiles, ce qui explique en partie les énormes pertes des trois premiers mois, où 130 000 chevaux meurent.

Les dépôts du service des remontes, sont transformés en dépôts de chevaux malades ou blessés.

L'alimentation

L'organisation de l'alimentation des équidés est aussi lourde que celle des hommes ou de l'approvisionnement en munitions. Les besoins alimentaires ont été sous-estimés. Et avec les hivers rigoureux, et les faibles récoltes, les animaux sont rationnés. L'abreuvement fait également défaut : les animaux doivent se contenter régulièrement de mares aux eaux douteuses. Les chevaux, comme les hommes, dorment sur la paille. Elle manque aussi.

Nos pages d'histoire

La vie à Romanèche

La recherche systématique d'hommes aptes au service armé entraîne le vieillissement du personnel des remontes. Elles ne disposent plus que d'hommes issus de la réserve de l'armée territoriale, souvent âgés de 45 à 48 ans, ou classés service auxiliaire, non qualifiés et peu aptes physiquement à l'entretien et à la monte des chevaux.

Le service médical des hommes est assuré par un officier de santé très dévoué de Coligny de 82 ans. Ses prescriptions médicales consistent à mettre les hommes au repos ou à les envoyer à l'hôpital de Bourg sans formuler de diagnostic.

Les maladies et blessures

Avec les hommes et durant les premiers mois de conflits, les chevaux partagent les longues étapes de la guerre de mouvement : intempéries, inconfort des bivouacs à la corde, alimentation irrégulière et insuffisante, pansage le plus souvent négligé faute de temps. Leur état général se dégrade en quelques semaines. La porte est ouverte à toutes les maladies, reflet de la misère physiologique, de l'enlisement et de la bêtise humaine.

De nombreuses maladies affectent les chevaux : la lymphangite épizootique, la morve, la gourme, la gale sont les principales. La boue est à l'origine d'infections des pieds. Les blessures d'harnachement sont courantes. Aussi, les chevaux sellés 24 heures de suite avec de lourds paquetages ne sont plus guère fougueux. Avec la tête basse et les pattes écartées, ils restent là où on les a laissés, dans une torpeur absolue. De très nombreux chevaux sont blessés par projectibles ou éclat d'obus. Leur grande taille fait d'eux une cible facile. Les équidés sont aussi atteints par les gaz de combat qui démoralisent les troupes mais sont moins meurtriers que les tirs d'artillerie.

Lorsque la maladie ne contamine pas la viande, les animaux sont abattus pour être soit consommés par les unités ou par les prisonniers, soit dirigés vers les fabriques de saucissons, soit vendus pour la consommation civile.

La misère physiologique amène dans les dépôts un nombre considérable d'animaux épuisés, dont le rétablissement est aléatoire, et dont un certain nombre meurt peu après leur arrivée.

A Coligny, un parcours sert de lieu de sépulture. A la fin de la guerre, il y a là 180 chevaux. Il faudra attendre que le sol du parcours se soit affaissé suite à la décomposition des cadavres, et qu'il ait repris de la consistance pour pouvoir l'utiliser.

La remonte de Romanèche est mise à la disposition des Américains en mars 1918. Six mois plus tard, ils abandonnent le site qui est en grande partie démantelé en 1920. Ce qu'il reste de l'ancienne ferme hippique est revendu à un cultivateur de Béréziat en 1922.

Vous pouvez télécharger le livret
« La remonte de Romanèche » écrit par Christine Drouilhet, sur le site internet de la mairie : domsure.fr, onglet vie culturelle / histoire.

Nos pages d'histoire

Souvenons-nous de Mlle Burtin

Mlle Burtin est née à Domsure en 1917. Elle perd sa maman alors qu'elle a à peine 4 ans. C'est d'elle qu'elle tient son goût pour l'écriture. Et c'est dans sa famille qu'elle devient couturière, comme l'était sa mère avant elle.

Elle s'occupe des autres toute sa vie : la Croix Rouge, le bureau de Bienfaisance, le Club du troisième Âge, et les piqûres à domicile....

La communication est son point fort : elle accueille la cabine téléphonique dès 1942, puis le bibliobus, devient correspondante de la "Voix de l'Ain" pendant 25 ans et écrit de nombreux poèmes. La plupart d'entre-eux sont rassemblés dans un recueil à télécharger sur le site internet domsure.fr, onglet vie culturelle / histoire.

Une plaque en son honneur a été apposée devant l'église (voir 4e de couverture).

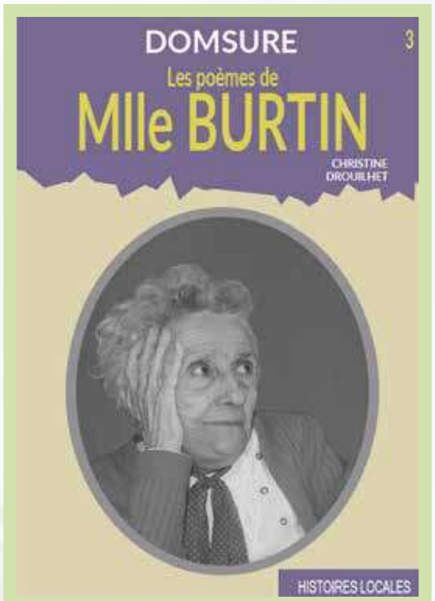

Numéros et informations utiles

Déchetterie de Pirajoux ▪ 04 74 47 32 14
EDF service dépannage ▪ 0810 333 001
Ecole Beaupont ▪ 04 74 51 20 63
Ecole Domsure ▪ 04 74 51 26 70
Garderie périscolaire « Les P'tits BeauDoms » ▪ 04 74 51 46 58
Infirmière Domsure ▪ 06 63 84 57 35
Infirmière Coligny ▪ 04 74 30 17 10
Infirmière St-Amour ▪ 03 84 25 73 44
Infirmière Marboz ▪ 04 74 51 02 90
Mairie de Beaupont ▪ 04 74 51 21 62
Mairie de Domsure ▪ 04 74 51 22 25
Menuiserie Buard – Damien Buard ▪ 06 77 77 12 50
Maçonnerie GSR – Jimmy Gouloy ▪ 07 78 54 71 26
Paroisse – Père Laurent Goy ▪ 04 74 30 10 88
Paysagiste Les Jardins des Lusy - William Zins ▪ 06 21 17 93 65
Portage RePAS St-Etienne-du-Bois ▪ 04 74 25 85 89
Référent Domsure Xavier De Dompsure ▪ 04 74 21 42 58
Référent Beaupont Gilles Maréchal ▪ 07 70 27 67 70
Restaurant Chez Nathaly ▪ 04 74 51 26 37
Restaurant Hôtel Domaine de la Rochère ▪ 04 74 51 24 97
SOGEDO – service des eaux ▪ 03 84 48 83 37
Service de Gestion comptable de Bourg en Bresse
21 bis rue Gabriel Vicaire 01012 BOURG EN BRESSE
Cédex 04 74 22 83 90
sgc.bourg-en-bresse@dgfip.finances.gouv.fr
à compter du 1er janvier 2023

Etat civil 2022

Naissances

▪ **Anatole Feniet**, né le 3 février 2022, fils de Maëva Canu et Corentin Feniet.
▪ **Victor Lingot**, né le 8 février 2022, fils de Élodie Béard et de Jérôme Lingot.
▪ **Lubin Meunier**, né le 4 mai 2022, fils de Aurore Boully et de Loïc Meunier.
▪ **Lorie Dumont Chaumont,** née le 26 mai 2022, fille de Manon Chaumont et Anthony Dumont.
▪ **Gabriel Doussot Chevallier**, né le 6 déc. 2022, fils de Justine Chevallier et d'Anthony Doussot.

Mariages

▪ **Delphine Jouve et Bruno Guigue** le 7 mai 2022.
▪ **Céline Fontaine et Olivier Hubert** le 4 juin 2022.
▪ **Edwige Besson et François Ferthet** le 16 juillet 2022.
▪ **Audrey Boulant et David Nogue** le 13 août 2022.

Décès

▪ **Claire Suzanne Noëlle Henriot** épouse **Pellicer**, née le 26 décembre 1939, décédée le 12 février 2022.
▪ **Guy Jean Marie Le Bris**, né le 15 juillet 1958, décédé le 1er mai 2022.
▪ **Florence Renée Joëlle Monfilliette**, née le 19 avril 1980, décédée le 28 mars 2022.
▪ **Salvador Pellicer**, né le 3 avril 1943, décédé le 29 novembre 2022.

Calendrier des fêtes 2023

Janvier	Vendredi 6	Vente de galettes des rois (sur réservation) – Garderie périscolaire – au marché de Domsure – 16h00 à 19h00
	Dimanche 8	Assemblée Générale de la Société de Pêche à 9h30 à Beaupont (Repas amical Chez Nathaly à Domsure à 12h30)
	Mardi 24	Don du Sang – Salle des Fêtes - à Coligny de 15h30 à 19h00
	Vendredi 27	Assemblée Générale Comité des Fêtes Beaupont à Beaupont
	Dimanche 29	Loto – Sou des écoles - à Domsure – 15h00
Février	Samedi 4	Repas à emporter - Société de Chasse de Beaupont – Halle de Beaupont – 10h00 à 12h00
	Vendredi 10	Assemblée Générale Amicale Pompiers - à Domsure Restaurant Chez Nathaly – 20h00
	Vendredi 17	Assemblée Générale Amicale Donneurs de Sang du secteur de Coligny à Pirajoux à 19h00
	Vendredi 24	Réunion Inter-Sociétés – à Beaupont– 20h00
	Samedi 25	Banquet des Classe Beaupont/Domsure à Domsure – 12h00 à confirmer
Mars	Samedi 4	Vente boudin - Comité des Fêtes de Beaupont – Halle de Beaupont - 9h00 à 13h00 Vente civier - Comité Fleurissement de Beaupont – Halle de Beaupont - 9h00 à 13h00
	Samedi 11	Carnaval pour tous les enfants : défilé, crêpes et vin chaud – Garderie périscolaire Les Ptits Beaudoms- à Beaupont - 16h00
	Vendredi 17	Vente de pizzas (sur réservation) – restaurant scolaire – au marché de Domsure – 16h00 à 19h00
	Samedi 18	▪ Vente de pizzas (sur réservation) – restaurant scolaire – Halle de Beaupont – Matinée ▪ Soirée de la St Patrick – Comité des Fêtes – à Domsure – Dès 18h00
	Dimanche 19	▪ Assemblée Générale et cérémonie - Anciens Combattants – Domsure à Domsure ▪ Cérémonie du Souvenir - Anciens Combattants
	Samedi 25	Repas à emporter - Société de Chasse de Domsure - à Domsure– 10h00-12h00
	Mardi 28	Don du Sang – Salle des Fêtes - à Coligny de 15h30 à 19h
Avril	Dimanche 2	Bourse puériculture – Sou des écoles – à Domsure - Journée
	Samedi 15	▪ Journée entretien matériel Inter-Sociétés – à Beaupont ▪ Paëlla à emporter et sur place – Garderie périscolaire - Halle de Beaupont ▪ Repas des Anciens à Domsure- offert par le CCAS - 12h00 à confirmer
Mai	Samedi 6	Rando : Sur les traces de Robert Schuman / Organisée par la Maison de l'Europe à 14h - suivi d'une conférence commémorative au Foyer Saint-Joseph à Beaupont - à confirmer
	Dimanche 7	Vide-greniers – Sou des Ecoles – à Beaupont
	Lundi 8	Cérémonies du Souvenir - Anciens Combattants Beaupont / Domsure / Pirajoux Banquet des Anciens Combattants – lieu à confirmer
	Dimanche 21	Fête patronale de Domsure : Fête du Bonbon
Juin	Vendredi 9	Assemblée Générale – Comité des Fêtes de Domsure – à Domsure
	Mardi 13	Don du Sang – Salle des Fêtes - à Coligny de 15h30 à 19h
	Samedi 17	Concours de pêche amical l'après-midi et repas bréchets en soirée - Société de Pêche – à Beaupont
	Dimanche 18	Cérémonie du souvenir au monument des fusillés – à Domsure – 15h ?
	Vendredi 23	Rencontre avec la population de Domsure et la municipalité - estivœux
	Samedi 24	Fête de l'Ecole – à Beaupont Repas le soir - Restaurant Scolaire – à Beaupont Kermesse – Garderie Périscolaire « Les P'tits Beaudoms » – à Beaupont

Calendrier des fêtes 2023

ELABORATION CALENDRIER DES FETES 2024 VENDREDI 6 OCTOBRE 2023 à 20H00 – MAIRIE de BEAUPONT.

Juillet	Samedi 1	Repas interne des Pompiers – à Beaupont
	Samedi 8	Journée festive – Soirée guinguette et feu d'artifice – Comité des fêtes - Domsure
	Dimanche 16	Course cycliste Prix de Domsure– Comité Cycliste Roger Pingeon Beaupont – Domsure – à Domsure
	Dimanche 23	Course cycliste Elite – Grand Bourg Agglomération
Août	Vendredi 4	▪ Rencontre avec la population de la municipalité – à Beaupont à 18h30 ▪ Vogue de Beaupont
	Samedi 5	Vogue de Beaupont
	Dimanche 6	Vogue de Beaupont
	Lundi 7	Vogue de Beaupont
	Samedi 26	Soirée « Poulets de Bresse » - Amicale des Pompiers – à Beaupont
Septembre	Samedi 2	Repas des Anciens à Beaupont - offert par le CCAS
	Mardi 5	Don du Sang – Salle des Fêtes - à Coligny de 15h30 à 19h
	Jeudi 7	Assemblée Générale – Mosaïque & Bibliothèque - à Beaupont
	Dimanche 10	Rando cycliste « La Roger Pingeon » et repas – Comité cycliste Roger Pingeon Beaupont – Domsure à Beaupont
	Samedi 16	Enduro tracteur-tondeuse nocturne et spectacle – Comité des Fêtes- à Beaupont
	Dimanche 17	Enduro tracteur-tondeuse – Comité des Fêtes- à Beaupont
	Vendredi 22	Assemblées Générales - Restaurant Scolaire, Sou des Ecoles, Garderie Périscolaire - à Beaupont
Oct.	Vendredi 6	Jus de pommes – Les Amis du fruit – date à confirmer selon disponibilité de fruits
	Samedi 7	Fête de la science – Bibliothèque - Halle de Beaupont - Matin
Novembre	Samedi 4	Banquet des Pompiers
	Samedi 11	Cérémonie du Souvenir - Anciens Combattants- à Beaupont – Domsure et Pirajoux Remise de dictionnaires aux élèves de CM1 – à Pirajoux Repas tête de veau - Comité des Fêtes de Domsure- à Domsure 12h00
	Mardi 14	Don du sang – à Coligny de 15h30 à 19h00
	Samedi 18	▪ Manifestation – Sou des Ecoles – à Beaupont ▪ Soirée « Films de M. Comtet » - à Domsure ▪ Vente saucissons/pommes de terre (sur réservation) – Amicale Donneurs de Sang du secteur de Coligny – 9h00 à 13h00
	Samedi 25	▪ Vente de sapins – Sou des Ecoles à Domsure ▪ Repas interne – Comité de Fleurissement de Beaupont – à Beaupont
Décembre	Samedi 2	▪ Marathon du Téléthon (courses à pied/accompagnement vélos) ▪ Vente de sapins – Sou des Ecoles à Beaupont
	Vendredi 8	Stand de bonbons, photos Père-Noël, vente décos Noël & marrons chauds de la Garderie Périscolaire au marché à Domsure - 16h00 à 19h00
	Mardi 14	Don du Sang – Salle des Fêtes - à Coligny de 15h30 à 19h
	Samedi 16	Tirage tombola - Comité Fleurissement de Beaupont - à Beaupont

Les conscrits

Les conscrits Beaupont - Domsure

Le 26 Février 2022, les conscrits Beaupont - Domsure des classes en 2 et en 7 se sont retrouvés autour d'un bon repas au Domaine de la Rochère. Cette année restera dans les annales : les conscrits ont honoré leur doyen centenaire : M. Marcel Beisson.

Photo mystère

À quoi servait ce tissu ?
Et à quelle époque était-il utilisé ?

Réponse lors des estivœux du maire

Vivre à Domsure 2023

Terre de l'éternel sommeil

Tu es le champ clos
Où chacun s'en va
Laissant derrière lui
Ses peines et ses joies.
La terre qui se ferme
Sur le cercueil.

Quand je mourrai
Je retournerai
A la terre natale
Rejoindre les miens
Qui dorment déjà.

La terre d'argile
Sera mon tombeau
Dans le grand jardin
Autour de l'église
De mon humble village.

Le grand silence sera avec moi
Quelquefois troublé
Par un chant d'oiseau
Berçant l'éternel sommeil.

Là et pour toujours
Je voudrais dormir
Face à la colline.

Marcelle Burtin

Conception et impression : PRINTIE'S Louhans.